

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(35^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 25 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN

1. **Loi de finances pour 1994 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4833).

INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
ET COMMERCE EXTÉRIEUR *(suite)*

Réponses de M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, aux **questions** de : MM. Jean-Pierre Kucheida, Jacques Guyard, Daniel Colliard, Ernest Moutoussamy, Michel Habig, Bernard Carayon, Philippe Mathot, Pierre Micaut, Jean-Jacques Jegou, Mmes Muguette Jacquaint, Janine Jambu, MM. Jean Besson, Georges Mothron, Ladislas Poniatowski, Pierre Lang, Patrice Martin-Lalande, Didier Julia, Mme Louise Moreau, M. Daniel Garrigue.

INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Etat B (p. 4853)

Report du vote, par scrutin public du titre III, au mardi 26 octobre après-midi.

Titre IV. - Adoption (p. 4853)

Etat C (p. 4853)

Titres V et VI. - Adoption (p. 4853)

Article 61. - Adoption (p. 4854)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 4854).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. GILLES DE ROBIEN,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1994

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 (n^{os} 536, 580).

INDUSTRIE, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS ET COMMERCE EXTÉRIEUR *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par celles du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Monsieur le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications, vous êtes originaire d'une région qui connaît les mêmes difficultés que le Nord-Pas-de-Calais, mais aussi toutes les autres régions de vieille tradition industrielle, plus particulièrement celles où l'on a extrait du charbon, de la bauxite, du cuivre, toutes sortes de minéraux, et qui, du jour au lendemain, se sont retrouvées quasiment anéanties.

Aujourd'hui, c'est surtout le charbon qui m'inquiète puisque c'est la ressource la plus importante en quantité extraite dans ce pays.

Je voudrais, monsieur le ministre, que vous nous rappeliez quelles sont les échéances que vous fixez aux différents bassins miniers, en particulier, aux petits bassins miniers, ceux du Dauphiné, du Carmausins, de Gardanne. Comme vous le savez, en situation de mono-industrie plus encore que d'autres régions, la perte de l'exploitation minière y serait dramatique. Président de l'association des communes minières de France, je constate que leurs difficultés sont encore bien plus grandes que ne peuvent l'être celles des grandes régions qui, pourtant, sont déjà assaillies de problèmes. Voilà pourquoi nous souhaitons que l'extraction charbonnière puisse durer le plus longtemps possible dans ces petits bassins, et que, parallèlement, en « sifflet », en quelque sorte, la conversion soit accélérée.

Cette conversion, en particulier dans une grande région comme la nôtre, a connu différentes étapes : à la fin des années 60, d'abord, avec les plans Jeannenay et Betten-

court, puis, à partir de 1982-1983, à la suite des engagements du Président de la République et de Pierre Mauroy, des fonds ont été dégagés, nous permettant aujourd'hui de transformer, en fonction des moyens qui nous sont accordés, l'emploi, le logement dans des régions qui, culturellement, ont parfois beaucoup de mal à assimiler de telles adaptations.

Je souhaite, s'agissant des conversions, monsieur le ministre, que vous preniez des engagements sur l'augmentation des différents outils qui sont mis à notre disposition et qui conditionnent notre avenir alors que la récession augmente. Il serait intéressant que des fonds comme la Financière Nord-Pas-de-Calais, le FIBM et bien d'autres puissent être assimilés aux contrats de plan ; cela montrerait l'engagement et la volonté du Gouvernement de travailler pour l'avenir et avec des moyens toujours plus importants.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Votre question, monsieur Kucheida, est très forte.

L'Etat est tenu de respecter ses engagements dès lors que lui-même fixe des horizons clairs et indiscutables. De ce point de vue, j'ai à plusieurs reprises rappelé devant votre assemblée et sur le terrain même la volonté du Gouvernement de tenir un échéancier raisonnable, clair et ferme ; ce qui, en contrepartie, exige de sa part un engagement sur les politiques de reconversion.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, que vous connaissez admirablement, je vous précise que l'ensemble des moyens liés au GIRZOM, à la FINORPA, au FIBM ont été soutenus en 1993 et le seront en 1994. J'ai pris d'ailleurs la responsabilité de porter la dotation de FINORPA en 1993 à 84 millions de francs et celle de SOFIREM à 96 millions de francs. Je défendrai les mêmes propositions dans le cadre de la répartition.

Il faut ensuite poursuivre le travail de réaménagement des friches, tant dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en Moselle. De ce point de vue, les crédits GIRZOM, qui s'élevaient à 104 millions de francs pour le Nord-Pas-de-Calais, devraient se maintenir à un niveau identique en 1994. Mon collègue Daniel Hoeffel, à la demande de très nombreux maires de communes minières et à la mienne, s'efforce de les compléter par des interventions de la Communauté européenne dans le cadre du programme RECHAR.

S'agissant de la réindustrialisation, j'espère - nous en avons parlé en commission -, sous réserve d'une analyse plus détaillée, pouvoir obtenir pour le Nord-Pas-de-Calais notamment, sur 1993, des efforts très substantiels d'intervention du FIBM comme du FIBH en Lorraine. Vous vous souvenez que, pour 1993, nous sommes à 70 millions pour le Nord-Pas-de-Calais et à 50 millions pour la Lorraine. En contrepartie d'une politique de clarté en ce qui concerne les échéances, nous avons abondé les fonds de Carmaux pour les porter à 22 millions de francs. Vous savez - M. Carayon, rapporteur spécial, pourrait le confirmer puisqu'il s'agit de son

département - que le plan social est en cours d'achèvement. Il n'y a pas d'autres orientations aujourd'hui, si ce n'est une réflexion de fond sur l'avenir de la découverte.

J'ai annoncé que Gardanne ne serait pas éternel, au-delà de l'an 2000, s'entend. Dix ans d'exploitation sont assurés aujourd'hui, mais dix ans passent vite dans la vie d'un homme; il faut donc, dès maintenant, préparer l'avenir. C'est la raison pour laquelle 10 millions de francs ont été, dès 1993, consacrés au fonds de reconversion qui vient d'être créé pour Gardanne.

En ce qui concerne le cas sans doute le plus difficile, celui de La Mure, dont j'ai parlé à la tribune, j'ai décidé de porter de 15 à 25 millions de francs pour 1993 le fonds de reconversion, car la contrepartie d'une fin d'exploitation en 1997, par une décroissance progressive des effectifs jusqu'à 1997 - ce n'est pas zéro au 1^{er} janvier 1997, chacun l'aura compris -, implique un engagement très fort des collectivités locales, que je souhaite, mais aussi un engagement exceptionnel de l'Etat.

Pour soutenir une politique de réindustrialisation sur le plateau mathésin, je considère que, à tout moment, nous pouvons mobiliser des moyens complémentaires, notamment par l'intermédiaire de SOFIREM qui est compétente géographiquement pour les houillères du bassin Centre-Midi, s'il y a une opportunité de réindustrialisation. Car je préfère, aujourd'hui - c'est me semble-t-il, de bonne politique d'avenir -, mettre l'argent en surface sur des activités nouvelles que de le mettre à l'intérieur de la mine dans des activités qui, on le sait, sont vouées à l'extinction.

Voilà l'objectif du Gouvernement. Compte tenu de l'enjeu social, je crois très honnêtement que rien ne pourra être réussi - et je m'exprime en tant que président de la région Lorraine - sans une participation très active des élus locaux. C'est notre intérêt commun, au-delà des divisions politiques, de préparer l'avenir d'un secteur où seule la continuité de l'effort de l'Etat peut inspirer confiance à des populations qui, comme vous l'avez dit très justement, ont été très cruellement frappées par une réadaptation dont les effets continuent de se faire sentir. J'aurais pu parler des eaux d'exhaure; je ne sais pas comment vous avez traité le problème chez vous, mais chez nous, nous n'avons pas encore trouvé de bonne solution.

Je crois que seules la continuité et la bonne volonté permettront d'apporter une réponse satisfaisante sur le long terme.

M. Bernard Carayon, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'industrie et les postes et télécommunications. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Jacques Guyard.

M. Jacques Guyard. Monsieur le ministre, je vous poserai plusieurs questions qui vous permettront de préciser votre intervention sur La Poste et France Télécom.

Vous avez dit que ces deux grandes entreprises publiques, pour se maintenir à leur rang, devaient évoluer. C'est évident! Nous avions d'ailleurs commencé à y travailler. Mais pour cela, elles ont besoin de sécurité, c'est-à-dire que l'Etat assume pleinement son rôle d'actionnaire unique; sinon elles seront fragiles. Actuellement, c'est le cas et des problèmes se posent aux personnels et parfois aux usagers.

La Poste connaît une vraie difficulté financière; son budget s'exécute difficilement; il risque d'en être de même pour celui de l'année prochaine. J'ai bien entendu votre réponse sur le contrat de plan. Il faut en effet que, dans la transparence exigée aujourd'hui, l'Etat assume pleinement les contraintes qu'il impose à La Poste, pas

seulement celles qui découlent de l'existence de 17 000 bureaux, en particulier ruraux, mais aussi celles qui sont assumées au profit de la presse - vous savez que nous n'atteignons pas encore les chiffres souhaitables - et en raison des services financiers qui participent d'un service social. Le contrat de plan peut être le cadre et j'en accepte tout à fait l'augure, mais je vous demande de prendre en compte ces trois données qui sont spécifiques à l'entreprise Poste.

Quant à France Télécom, la perspective de la concurrence ouverte au 1^{er} janvier 1998 oblige certes l'entreprise à évoluer, peut être pas aussi précipitamment que vous le proposez.

Première question: mènerez-vous à bien la réforme des statuts des personnels de France Télécom avant d'engager une évolution de la structure juridique elle-même?

Deuxième question: comment comptez-vous capitaliser France Télécom pour qu'elle puisse assurer dans l'ensemble européen et mondial cette ambition que vous appelez de vos vœux et qui exige - il n'y a qu'à regarder British Telecom - la possession d'un capital très important pour nouer les alliances nécessaires?

Enfin, comment comptez-vous, dans la transparence et en fonction de la nécessité de faire payer les liaisons spécialisées à leur vrai prix de revient compensés, les contraintes de service public qui resteront naturellement imposées à France Télécom?

La grève récente, plus suivie que d'habitude, montre qu'il y a un réel malaise. Seules vos réponses permettront dans l'année qui vient de traverser cette phase difficile d'évolution, qui est nécessaire mais qui doit se faire avec la confiance des usagers et des agents.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. A la Poste, nous avons trouvé un compte d'exploitation de 1993 qui laissait présager un déficit de 3 milliards de francs. C'est pour cette raison que le président de La Poste a mené une politique très énergique de réduction des dépenses et des frais généraux, et que nous avons modifié le prix du timbre, ce qui était un devoir absolu.

C'est naturellement tout à fait insuffisant pour l'avenir et seule l'élaboration d'un contrat de plan entre l'Etat et La Poste permettra d'apporter la sécurité à une entreprise dont les conditions d'activité ne sont pas encore aujourd'hui entièrement définies pour l'avenir, dans la mesure où nous attendons les directives postales, tout en ressentant dès maintenant la pression du milieu bancaire pour « encadrer » - dirai-je pour ne pas employer un terme belliqueux, ses activités financières qui sont indispensables, vous le savez, à son avenir.

Il faut donc d'abord clarifier les relations de La Poste avec l'Etat. C'est la première étape. C'est en tout cas un préalable à toute autre réflexion.

Pour France Télécom, la situation est différente puisque les règles du jeu sont désormais connues. Vous avez évoqué la directive communautaire. Nous aurons un schéma de concurrence généralisée, et vous avez raison de dire qu'il faut doter France Télécom d'un capital. C'est le seul objet du changement statutaire. La loi de 1990 continuera naturellement à être mise en œuvre et la reclassification du personnel sera achevée.

Nous avons consulté le Conseil d'Etat sur la compatibilité entre l'existence d'un capital - dans notre esprit, c'est à l'origine, pour faire simple, un statut de droit privé sans aucune anticipation sur la propriété du capital - et le statut de fonctionnaire des agents. Nous sommes

ouverts à toute solution juridique permettant à l'entreprise d'avoir un capital et de le protéger vis-à-vis de l'Etat - actionnaire bien avare car, jusqu'à présent, il a surtout pris de l'argent à France Télécom sans lui apporter beaucoup, si ce n'est sa caution, ce qui n'est pas négligeable - au moment même où des alliances internationales, notamment avec Bundespost Telekom, partenaire privilégié de France Télécom aujourd'hui, exigent, pour se concrétiser, des possibilités d'échange de capital.

Nous avons donc le devoir absolu d'achever la réforme de 1990 en ce qui concerne le personnel, puis de nous demander dans quel cadre juridique nous pouvons doter France Télécom d'un capital et comment établir la valeur de ce capital compte tenu de l'endettement. En contrepartie, en effet, du capital, c'est-à-dire de l'actif de France Télécom, il y a un endettement considérable, qui, certes, est en voie de résorption, mais qui pèse encore lourdement sur les capacités d'investissement et de développement de l'entreprise.

Ce sont des questions extraordinairement terre à terre, dépourvues de toute préoccupation idéologique. Ils s'agit simplement de permettre à France Télécom de nouer des alliances et d'être, dans un système mondial, au cœur d'un réseau dont elle soit plus responsable, au sein duquel elle dispose d'une autorité et où elle n'ait pas une attitude de passivité.

Cet objectif sera poursuivi en dialogue avec les organisations professionnelles parce que, dans une entreprise où le dynamisme commercial et technique repose sur l'adhésion des personnels à un projet, je n'imagine pas, et le président de France Télécom, qui est à l'origine de cette évolution, n'imagine pas que cette réforme soit conduite sans la compréhension du personnel. Seule son adhésion permettra d'aller dans ce sens.

Cela étant, il ne faut pas perdre de temps. Les semaines à venir seront chargées, ainsi que la session de printemps qui sera amputée de la campagne pour les élections européennes. Il ne faut pas avoir la mystique des délais ni des calendriers, mais il ne faut pas perdre de temps. C'est dans cet esprit que je demanderai au président de France Télécom de faire les efforts qu'il souhaite, parce que, responsable de l'entreprise, il a la certitude que le *statu quo* ne lui permettrait pas de faire face à ses responsabilités.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe communiste.

La parole est à M. Daniel Colliard.

M. Daniel Colliard. Monsieur le ministre, la construction navale mondiale, sans atteindre des niveaux records, se porte bien, mais ce sont toujours les mêmes pays qui en profitent : en tête, le Japon, avec 31,4 p. 100 du marché, suivi par la Corée avec 20,5 p. 100. Notre pays ne figure qu'au quatorzième rang.

La France ne profite pas de la reprise constatée. Comment le pourrait-elle d'ailleurs puisque la construction de certains navires tels que les pétroliers, pour lesquels la demande est forte, lui est interdite ?

Par son entêtement, le Gouvernement, qui refuse toute tentative de redémarrage du site de La Ciotat spécialisé dans ce type de navire, en porte la responsabilité. En n'intervenant pas auprès d'Elf, société nationale, pour la construction des plates-formes dont celle-ci à besoin, il met également Sud Marine dans une situation catastrophique.

Si les carnets de commandes des chantiers de construction de Saint-Nazaire et du Havre sont actuellement remplis, les échéances de rupture de charges approchent. Les

chantiers de l'Atlantique vont devoir faire face à une sous-activité dans le secteur des bureaux d'études. Les Ateliers et Chantiers du Havre doivent absolument enregistrer une commande dès le mois de décembre prochain.

Ces problèmes de prise de commandes ne devraient pas se poser, puisque plusieurs opportunités de construction se présentent.

La Société nationale Corse-Méditerranée a lancé un appel d'offres pour remplacer le *Napoléon*.

Les Ateliers et Chantiers du Havre ont répondu en coopération avec les chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire à cet appel d'offres. Il semble pourtant qu'un chantier finlandais soit également sur les rangs avec des prix de dumping. Il serait inadmissible que ce contrat de deux millions d'heures de travail, procurant vingt-quatre mois de charge, parte en Finlande. L'économie française se peut pas se le permettre.

Pour les chantiers du Havre, d'autres projets existent, comme d'un navire grande vitesse pour la SNCM dont le prototype est étudié.

La société Service et Transport Armement, qui a déjà reçu du Havre deux paquebots à voile, souhaite également construire un paquebot pouvant accueillir 400 passagers.

On peut ajouter à cette liste non exhaustive un navire câblé neuf dont a besoin France Télécom.

Comme vous le voyez, monsieur le ministre, ce n'est pas la défaillance de la demande qui pose problème, mais il faudrait du côté du Gouvernement une volonté clairement affirmée de faire vivre nos chantiers.

Qu'entend faire le Gouvernement, au regard des différentes possibilités que j'ai évoquées, notamment pour le nouveau paquebot de la SNCM dont on ne pourrait admettre qu'il soit construit à l'étranger ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je vous remercie, monsieur Colliard, de me donner l'occasion de dire un certain nombre de vérités.

Il n'est pas question de continuer à financer la présence et l'occupation physique du chantier de La Ciotat par un personnel qui a été - et j'en suis vraiment désolé pour lui - entretenu dans l'illusion que l'on pouvait assurer à tout moment le redémarrage du chantier en construction lourde ou même en entretien.

Depuis 1987, les pouvoirs publics, dont la couleur politique n'a pas toujours été la même, se sont efforcés de porter à bout de bras les entreprises successives qui occupaient ces bâtiments, sans qu'à aucun moment les repenseurs, dont le dernier d'entre eux, l'APAC, n'apportent le début du commencement d'une espérance de solution.

Le contribuable français a donc porté à bout de bras pendant six ans, de 1987 à 1993, les salaires de 100 à 150 personnes sans aucun résultat économique viable, ce qui est ressenti très durement notamment par les entreprises des Bouches-du-Rhône qui font face à leurs charges sociales et à leurs impôts et qui s'aperçoivent que d'autres peuvent en être exonérés.

Nous sommes naturellement responsables de l'avenir des salariés de l'industrie en général, et de ceux de La Ciotat en particulier, qui méritent le respect et la solidarité nationale, mais nous avons également des obligations vis-à-vis des contribuables français. On ne peut pas demander aux uns de faire face à toutes leurs charges et aux autres d'attendre tout de l'Etat.

Pourtant, l'Etat, en matière de construction navale, sous ma responsabilité et celle du Gouvernement, s'est efforcé, dans un premier temps, de rattraper les omissions du gouvernement précédent, en particulier lorsqu'il s'agissait d'une clientèle solvable, en confirmant des engagements importants. C'est le cas des Chantiers de l'Atlantique pour lesquels les subventions acceptées par les autorités communautaires n'avaient pas été provisionnées dans mon budget. Nous avons fait ce rattrapage, ce qui explique l'augmentation de plus de 60 p. 100 sur ce seul budget.

Je me réjouis que le contribuable français finance ainsi des paquebots de tourisme, qui permettent à une clientèle nord-américaine de découvrir les Caraïbes. C'est effectivement sain, mais il y a des limites ! Je pense qu'il faut y réfléchir.

Je suis bien plus satisfait lorsque les chantiers construisent des bateaux plus techniques, comme les méthaniers que nous livrons à la Malaisie, ou, le cas échéant, un transporteur pour succéder au *Napoléon* - car on ne pourra pas le remplacer - entre le continent et la Corse. Encore faut-il connaître les appels d'offres. Vous avez une information dont je ne dispose pas, car, à ma connaissance, la SNCM vient juste de procéder au dépouillement et les résultats ne sont pas connus.

Puisque nous avons à gérer collectivement l'argent des contribuables, il faut se poser la question de savoir quelle est la meilleure utilisation en termes d'effet de levier pour défendre l'emploi. Si nous avons la certitude que c'est la construction navale, il n'y a pas d'objections de principe, naturellement. Si cette certitude n'est pas établie, et M. Grosdidier rappelait cet après-midi que, pour 30 000 francs de subventions, était créé un emploi, je me demande s'il ne serait pas utile de réfléchir à l'optimisation de ce type de crédits.

Telle est la réponse que je voulais vous apporter, en vous remerciant d'avoir posé une question aussi directe, ce qui m'a permis de vous répondre également de façon précise.

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre, le tissu industriel de la Guadeloupe, constitué essentiellement de petites et moyennes entreprises, est très dégradé. La place qu'il occupe dans l'emploi et le développement économique nous impose d'être attentifs à sa sauvegarde et, au mieux, à sa relance.

Au cours des vingt dernières années, des catastrophes naturelles, sociales et économiques ont durement frappé l'industrie sucrière, les MPI et les entreprises hôtelières.

Les chocs répétitifs ajoutés à la crise générale et aux difficultés des collectivités locales ont conduit les entreprises à une situation d'endettement insupportable, et un grand nombre d'entre elles sont actuellement dans l'illégalité sur le plan social et fiscal.

L'importance des dégâts nécessite l'adoption, en partenariat avec l'Etat, d'un plan de relance de l'activité économique. En attendant, pour éviter des répercussions négatives sur l'ensemble des secteurs économiques, l'aide de l'Etat, nous semble-t-il, est indispensable pour faire émerger les conditions de redressement.

Monsieur le ministre, que pouvez-vous faire en ce sens pour permettre aux petites entreprises de reconstituer leurs fonds propres et de neutraliser le poids de leurs charges rémanentes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Moutoussamy, il y a naturellement une politique d'ensemble et votre question pourrait être très judicieusement traitée par M. Alphanéry ou par M. Perben.

En ce qui concerne les crédits dont j'ai la charge, je m'efforcerai d'évoquer les aides gérées contractuellement, si la région l'accepte, par le ministère de l'industrie et par les régions pour soutenir les moyennes et petites industries qui, vous avez raison, constituent un point d'appui considérable pour votre département peut-être plus encore que pour les autres dans la mesure où la Guadeloupe ne bénéficie pas assez du soutien d'entreprises industrielles de grande dimension.

Il y a trois types d'aides : les aides à la diffusion de techniques permettant l'acquisition par les entreprises de nouveaux savoirs pour qu'elles accèdent à la technologie la plus développée ; les aides à l'investissement immatériel, qui n'était pas soutenu jusqu'à présent et qui, en matière de tourisme en particulier, peut constituer un appui : aides au conseil, au recrutement de cadres, aux études de marchés que ces entreprises pourraient vouloir conduire à bien ; enfin, c'est peut-être le plus important, l'aide à l'investissement matériel pour améliorer et moderniser les outils de production, c'est-à-dire tout simplement l'aide aux équipements productifs.

Très concrètement, pour la Guadeloupe, dans le cadre de ce budget et en partenariat avec la région, pour préparer les contrats de plan Etat-région, nous pourrions porter à dix millions de francs, pour la durée du plan, ces soutiens au bénéfice des PMI. La somme n'est pas considérable, certes. Elle constitue cependant un quintuplement des efforts consentis par les gouvernements précédents. Cela traduit la volonté du Gouvernement de susciter un partenariat avec la région de Guadeloupe pour soutenir les PMI.

M. le président. La parole est à M. Daniel Colliard, pour poser une seconde question.

M. Daniel Colliard. Monsieur le ministre, le processus de déréglementation en matière de télécommunications, né aux Etats-Unis à la fin des années 1970, tend aujourd'hui à s'étendre à l'échelle planétaire.

Cela se fait sous la pression des groupes multinationaux, notamment en Europe, où ce processus constitue l'un des piliers du traité de Maastricht.

Lorsque l'on sait qu'en l'an 2000, le secteur des télécommunications dans le monde sera le premier poste de dépense avant même celui de l'industrie, on comprend mieux que cela aiguise l'appétit de certains.

Pourtant, les conséquences d'une privatisation de La Poste et de France Télécom seraient désastreuses tant pour les personnels que pour les usagers.

On a l'idée de l'esprit qui vous anime quand on lit dans le bulletin que vous envoyez aux parlementaires et aux élus locaux qu'il y a tout juste un an, France Télécom exerçait encore dans une certaine quiétude son activité.

On estime à 100 000 les emplois qui pourraient être supprimés à La Poste. Et que deviendront les services sociaux : mutuelle, caisse de retraite, service de restauration, etc. ?

L'expérience montre que dès lors qu'une entreprise est privatisée, une pression très forte s'exerce pour remettre en cause les acquis des personnels.

Pour les usagers, l'expérience britannique est particulièrement éclairante. La privatisation, ce serait la fin de la péréquation tarifaire et donc la fin de l'égalité d'accès aux réseaux. Ce serait la désertification progressive de cer-

taines régions non rentables au regard du seul critère des résultats financiers. Et la recherche de la rentabilité financière pousserait à une très forte hausse des tarifs.

Enfin, n'oublions pas qu'il s'agit d'un véritable patrimoine national financé depuis des décennies par la collectivité.

Vous avez évoqué la perspective d'un contrat de plan liant La Poste, mais ce n'est pas pour nous rassurer *a priori*. On voit ce que cela donne avec la SNCF. Toute votre politique étant dominée par la nécessité d'obtenir de bons résultats financiers, le souci de la couverture territoriale et de la proximité de l'usager risque de ne pas peser lourd.

Tout cela me conduit à vous demander ce que vous comptez faire pour maintenir le statut et les acquis sociaux des travailleurs de La Poste et de France Télécom et pour maintenir la qualité du service rendu aux usagers dans leur diversité ?

Cela me conduit aussi à m'opposer à la nouvelle étape de privatisation que vous proposez tant pour La Poste que pour France Télécom.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Colliard, France Télécom a été soutenue et financée par ses abonnés. Je n'ai pas le souvenir que l'Etat ait fait autre chose que de demander aux clients de France Télécom de financer son développement. Les abonnés ont d'ailleurs financé également l'Etat. Ce ne sont donc pas des financements publics qui ont assuré le succès de France Télécom, c'est le contraire !

Pour La Poste, nous souhaitons que la Communauté européenne fixe des règles. C'est une bataille à laquelle nous sommes extrêmement attentifs et qui n'implique pas aujourd'hui d'adaptation particulière autre que la poursuite de la réforme de 1990 et le respect par l'Etat de ses engagements contractuels.

France Télécom, je le confirme, exerçait son activité dans une certaine quiétude, celle que donne le monopole.

Or, que nous le souhaitions ou non, pour des raisons profondément techniques et liées au comportement des consommateurs, que ce soit des particuliers ou des entreprises, cette quiétude est désormais impossible parce que les consommateurs sont exigeants et parce que les règles collectivement acceptées par les pays européens sont telles que le consommateur retrouve tous ses droits.

Nous passons effectivement d'une économie de pénurie et rationnée, sous le contrôle de l'administration, à une économie de liberté où il y a possibilité de choix.

Si nous ne prenons pas l'initiative de donner à France Télécom les moyens de s'adapter à cette situation, nous ne pourrions ni satisfaire certains impératifs que nous avons fait introduire dans les directives sur la dérégulation des télécommunications dans la Communauté européenne - c'est-à-dire les préoccupations d'aménagement du territoire, notamment une péréquation pour la téléphonie universelle, et la nécessité de pouvoir financer une recherche communautaire de façon à être à l'abri de situations dominantes, en particulier nord-américaines -, ni préserver des acquis sociaux d'une entreprise qui a une longue tradition sociale et dont nos initiatives « offensives » ont pour seul objet d'en assurer le financement. En effet, comment protéger des acquis sociaux sans améliorer la productivité, de façon à gagner des parts de marché à l'extérieur et à conserver les parts de marché intérieur ?

Dans un monde où tout bouge, France Télécom a fait le choix du changement, seule façon de rester fidèle à sa vocation.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Michel Habig.

M. Michel Habig. Monsieur le ministre, au moment où nous examinons le projet de budget de l'industrie, je tiens à évoquer la situation des Mines de potasse d'Alsace, filiale de la holding Entreprise minière et chimique, dont l'Etat a la tutelle en tant qu'actionnaire.

Le devenir des mines de potasse suscite, dans une population qui vit par et pour les mines depuis des décennies, des interrogations légitimes et les inquiétudes les plus vives.

Comment pourrait-il en être autrement lorsque l'on sait que l'exploitation s'effectue actuellement dans des conditions financières lourdement déficitaires, sous l'effet conjugué de la politique agricole commune et de la désorganisation du marché mondial de la potasse faute de mesures de protection adaptées, et lorsque l'on sait que les prévisions d'exploitation du gisement portent jusqu'à l'an 2004, c'est-à-dire demain ?

Plus de 3 000 emplois directs, plusieurs centaines d'emplois induits, en amont et en aval, sont en cause, et l'heure n'est plus aux atermoiements ni aux considérations philosophiques de ces dernières années.

C'est pourquoi je souhaiterais - et je rends volontiers hommage à votre intervention personnelle dans ce lourd dossier - obtenir de votre part l'assurance par rapport au présent budget et un engagement par rapport aux futurs contrats de plan sur les mesures que vous envisagez de prendre pour garantir l'exploitation jusqu'à son terme, soutenir la reconversion économique du bassin potassique, favoriser la réhabilitation de cette région, ponctuée de terrils, marquée par des affaissements miniers et menacée dans sa nappe phréatique.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. La question de Michel Habig est d'une brûlante actualité.

L'attitude de la Communauté européenne, qui a refusé les mesures d'urgence prévues par l'article 115 du traité de Rome que nous avions demandées, est totalement incompréhensible, car l'effondrement du marché de la potasse résulte d'importations de dumping, essentiellement de Russie, d'Ukraine et de Biélorussie.

La Communauté européenne nous répond : « Nous n'avons pas de statistiques fiables. » Or cela relève de sa propre responsabilité.

Aussi n'avons-nous nullement l'intention de tenir pour acquise la réponse de la Communauté. Je lui ai fait valoir par écrit qu'elle devait être en mesure de présenter des statistiques douanières et qu'il était d'une nécessité absolue de mettre en place un prix plancher de la potasse.

Comme on ne peut pas attendre que la Communauté européenne revienne sur sa décision, l'entreprise et donc l'Etat, qui en assure la tutelle, doivent prendre des mesures immédiates, de façon que, techniquement, l'exploitation puisse durer jusqu'en 2004. Cette échéance doit être tenue, de même que l'échéance charbonnière, qui est fixée à 2005.

Pour ce faire, il faudra, d'une part, livrer bataille au niveau européen et, d'autre part, mobiliser au bénéfice des mines de potasse les revenus d'investissements et le produit de la cession d'activités de diversification - inves-

tissements et diversification qui avaient été décidés par EMC, que ce soit dans le traitement des déchets industriels ou dans la chimie. Le revenu de ces activités, ou leur cession, doit se faire au bénéfice des activités de potasse d'Alsace, dans la mesure où ces investissements avaient été rendus possibles en leur temps par les excédents que procurait alors l'exploitation des mines de potasse.

Mais nous aurons l'occasion, dès demain, d'en reparler de vive voix puisque, sur votre invitation et sur celle des responsables du Haut-Rhin et de la région Alsace, je vous rencontrerai, en compagnie de MM. Weber et Klifa et des délégations des élus du bassin potassique, tandis que les organisations syndicales seront reçues par mes collaborateurs. Aussi le dialogue, qui n'a, au demeurant, jamais été rompu, pourra-t-il se poursuivre sur les perspectives les plus actuelles et les plus immédiates. Nous irons sur le terrain. Ce ne sera pas « au charbon », ce sera dans la potasse ! (Sourires.)

M. Michel Habig. Merci !

M. le président. La parole est à M. Bernard Carayon.

M. Bernard Carayon. Monsieur le ministre, afin de préserver l'emploi, vous disposez de crédits spécifiques sur vos chapitres 64-92, « actions de développement industriel régional », et 64-96, « restructurations industrielles ».

Ces crédits devraient permettre de soutenir, de manière temporaire, les entreprises qui connaissent des difficultés conjoncturelles ou des restructurations importantes mais qui devraient recouvrer une bonne santé financière dès le retour à une conjoncture normale.

C'est ainsi que vos services sont venus en aide aux industries du Tarn dans les secteurs du textile, du délainage et de la mégisserie.

Néanmoins, cette aide est restée très insuffisante et ne répond que très partiellement à leurs besoins de crédits à moyen terme.

Dans ces conditions, êtes-vous en mesure de réexaminer la situation de ces industries très éprouvées par la concurrence déloyale que leur livrent notamment l'Inde, la Turquie et la Corée du Sud ?

Il conviendrait soit de revoir le soutien qui pourrait leur être accordé sur vos crédits, soit de les faire profiter d'une bonification de taux d'intérêt ou d'une garantie de prêt par SOFARIS, voire par un autre organisme qui bénéficierait d'un soutien de l'Etat.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Cette question est, elle aussi, d'une brûlante actualité.

En 1993, a été financée sur la réserve parlementaire une étude stratégique qui concernait en particulier le devenir de la mégisserie.

Cette étude a été présentée aux professionnels assortie d'orientations judicieuses, quoiqu'un peu éloignées des réalités.

Pour être très clair, j'estime qu'il faut aller bien au-delà de réflexions sur l'aide au recrutement de cadres et de stylistes, sur les diagnostics en matière de marketing et de qualité ou sur la modernisation technologique.

C'est la raison pour laquelle, monsieur Carayon, sur les crédits que vous avez évoqués et dans l'esprit que vous avez indiqué, je souhaite reprendre le dialogue avec les responsables professionnels du Tarn pour décider des mesures concrètes sur l'aide à la trésorerie des entreprises par l'indemnisation du chômage partiel à un taux majoré, par le réaménagement des dettes fiscales, par la restructu-

ration financière sur prêt du FDES et - ce qui prouve mon esprit de dialogue - par toute initiative que nous pourrions bâtir ensemble. Car qui mieux que vous, monsieur le rapporteur, connaît les possibilités de mon budget ?

M. le président. La parole est à M. Michel Habig, pour poser une seconde question.

M. Michel Habig. Ma question, monsieur le ministre, portera sur l'avenir des services postaux en milieu rural et suburbain.

Sous l'effet du moratoire instauré par M. le Premier ministre, toute fermeture de service public en milieu rural a été suspendue.

Mais l'inquiétude demeure quant au devenir à terme de ces services, qui constituent un élément important de la vie rurale et un pôle attractif du point de vue économique et social.

A l'heure où s'engage une vaste réflexion sur l'aménagement du territoire, le maintien d'un service public d'égale qualité dans l'ensemble du pays constitue une priorité qui mérite d'être prise en compte.

C'est pourquoi je souhaiterais, à l'instar de nombre de mes collègues, comme Jean Ueberschlag, obtenir de votre part des assurances sur le maintien effectif des services postaux existants.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, j'aimerais pouvoir vous répondre : « Pas de problème ! » Mais je ne suis pas en mesure de vous le dire, car, pour être franc, faire vivre près de 17 000 implantations, dont les trois quarts en milieu rural, suppose que les activités de La Poste, en particulier les activités financières d'assurances et de prêts, puissent être confortées et consolidées. Or nous n'en sommes pas là. En outre, il faudrait que La Poste, qui finance ce quadrillage du territoire rural, n'ait pas à sa charge des dépenses lourdes qui ne lui incombent que partiellement - je pense en particulier à la prise en charge du transport de presse. C'est vrai que, dans le budget, on passe de 1,7 milliard de francs à 1,9 milliard de francs, mais le coût pour La Poste de sa part des accords Laurent représente une charge d'un peu plus de 2 milliards de francs. C'est au cœur du débat sur le contrat de plan.

La volonté du Premier ministre s'est exprimée très clairement. Et, comme c'est un esprit construit, je n'imagine pas que la négociation du contrat de plan puisse ne pas se nourrir de cette volonté gouvernementale, que je soutiens naturellement, mais qui a été exprimée à un niveau beaucoup plus élevé que le mien, ce qui me réjouit car je sens ainsi La Poste consolidée par un parrainage prestigieux qui ne pourra pas rester sans conséquences sur l'équilibre financier exprimé au travers du contrat de plan que nous sommes en train de bâtir.

M. Michel Habig. Merci !

M. le président. La parole est à M. Bernard Carayon, pour poser une seconde question.

M. Bernard Carayon. Monsieur le ministre, compte tenu des dangers que semblent recéler pour la santé publique les colorants azoïques utilisés pour la teinture des cuirs et renfermant de la benzidine, qui, comme vous le savez, est un produit classé cancérigène, on a pris certaines mesures et réglementé l'utilisation de cette substance par le décret du 28 mars 1989.

Or il se trouve que certains pays, principalement ceux qui emploient une main-d'œuvre à bon marché, fabriquent et utilisent encore de tels colorants azoïques,

ces derniers étant d'un prix moindre tout en présentant une teinte supérieure à celle qui est obtenue avec les colorants de substitution.

Ces pays exportent de plus en plus d'articles en cuir grâce à une meilleure compétitivité.

Comptez-vous, monsieur le ministre, prohiber les importations de tels articles en cuir, qui mettent en péril l'industrie de la mégisserie française, en particulier la mégisserie tarnaise, qui respecte, elle, les réglementations qui ont été élaborées ?

Dans quel délai peut-on espérer votre décision ? Ou bien doit-on attendre une décision de la Commission européenne sur ce point, c'est-à-dire laisser mourir les industries de la mégisserie ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. La question de M. Carayon est très judicieuse, même si elle part d'un exemple précis : l'utilisation de tératogènes, notamment du pentachlorophénol, dans le traitement des peaux. Nous avons tous en tête les inconvénients de ce type de traitement. D'une manière plus générale, il y a l'usage de molécules cancérigènes, et reconnues comme telles, notamment de la benzidine.

Il faut introduire dans les règles du commerce extérieur des protections environnementales et, naturellement, des protections du consommateur.

Bien sûr, nous pouvons nous en remettre aux autorités communautaires.

J'ai la faiblesse de penser qu'il serait plus raisonnable d'en prendre l'initiative au niveau national, car nous sommes responsables devant l'opinion française et, conformément au principe de subsidiarité, auquel se réfère d'ailleurs le traité de Maastricht, il me semblerait parfaitement légitime que le Gouvernement pose le principe de la protection de la santé des citoyens français.

L'urgence de telles dispositions est évidente.

Je vous propose donc, monsieur Carayon, de rester en contact avec mon administration pour étudier dans quelle mesure nous pouvons adopter rapidement, des dispositions de protection des intérêts bien compris des consommateurs.

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. La parole est à M. Philippe Mathot.

M. Philippe Mathot. Monsieur le ministre, à la suite du premier choc pétrolier de 1974, le gouvernement d'alors avait lancé un programme ambitieux de mise en service de cinquante réacteurs nucléaires à eau ordinaire pressurisée pour un investissement qui atteint à ce jour 390 milliards de francs 1990.

Actuellement, la production d'électricité d'origine nucléaire se monte à 320 térawattheures, soit 76 p. 100 de la production nationale d'énergie électrique, ce qui place évidemment notre pays au premier rang mondial par tête d'habitant pour la production d'énergie nucléaire.

Le choix politique judicieux qui a été fait en 1974 permet aujourd'hui à EDF de proposer à ses clients, qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers, des tarifs parmi les plus bas du monde.

De plus, notre pays a acquis un savoir-faire technologique remarquable et, dans l'industrie du nucléaire, nous avons plusieurs centaines d'entreprises qui sont en tête au niveau mondial.

Alors qu'il semble que nos besoins intérieurs soient couverts jusque vers l'an 2000-2002, il convient de s'interroger sur la suite.

Seul le nucléaire nous permettra de disposer d'une énergie bon marché au début du XXI^e siècle. D'ailleurs, une étude récente de votre ministère montre qu'en 2003 le kilowattheure nucléaire se situera autour de 24 centimes, contre 29 à 63 centimes pour les autres énergies produites en centrales.

Par ailleurs, pourquoi ne considérerions-nous pas que la production d'énergie nucléaire est une industrie à part entière et pourquoi ne profiterions-nous pas de notre avance technologique pour engager une politique volontariste d'exportation d'énergie ?

Nos grandes entreprises spécialisées et plusieurs centaines de sous-traitants y trouveraient certainement matière à développement, et cela profiterait, bien sûr, à l'emploi.

Quelques régions françaises vivent déjà à l'heure du nucléaire et certaines d'entre elles seraient sans doute prêtes à s'y engager plus encore.

L'exemple de la centrale de Chooz, dans le département des Ardennes, dont je suis l'élu, me permet d'affirmer que les futures tranches doivent être attribuées en priorité à des sites bénéficiant déjà de DUP, ce qui présentera le double avantage de conforter une économie locale déjà fondée sur le nucléaire et d'éviter la multiplication des lignes, donc de sauvegarder l'environnement.

Le Gouvernement a-t-il l'intention de relancer le nucléaire civil, et les futurs réacteurs seront-ils installés en priorité sur les sites bénéficiant déjà de DUP ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Mathot, je connais votre attachement à la cause de l'industrie française, en particulier à cet atout que constitue pour elle l'énergie à bon marché liée au succès du programme électronucléaire.

Ce dernier a effectivement permis d'avoir l'électricité de base - c'est-à-dire en situation moyenne - la plus avantageuse. L'objectif du Gouvernement est bien que l'électricité de France puisse continuer à investir dans le nucléaire.

Le problème est que 1993 a été une année plancher pour la consommation électrique. Nous sommes donc dans une situation d'attente en ce qui concerne le lancement de nouvelles tranches de centrales nucléaires.

Il y a actuellement, sur Chooz B1 et B2, deux programmes qui devraient déboucher sur une mise en activité en 1995 et en 1996. Ensuite, nous avons des DUP et des programmes lancés pour Civaux I et Civaux II, qui nous conduisent jusqu'en 1999.

Cinq déclarations d'utilité publique sont dès maintenant entérinées sur des sites existants, qui offrent, comme compléments, des opportunités évidentes. Voilà qui constitue la prochaine réponse.

L'ennui est qu'il n'y aura vraisemblablement pas de décision de lancement avant 1995 ou 1996 au plus tôt, ce qui ne saurait répondre à l'attente très forte de plusieurs secteurs géographiques.

C'est notamment le cas de Chooz et de la région des Ardennes, à laquelle je suis attaché et qui, je le note au passage, utilise l'eau de mon propre département - laquelle vient initialement des Vosges.

Cette coopération ne permettra pas, hélas ! de renforcer rapidement Chooz. J'en suis désolé. Mais croyez bien que nous aurons l'occasion de collaborer sur d'autres projets.

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Monsieur le ministre, vous ne vous étonnez pas que, élu tout comme vous d'un département concerné par l'industrie textile, plus précisément par la bonneterie, j'intervienne sur les négociations du GATT.

Je me permettrai d'abord une réflexion relative au nouveau directeur du GATT, M. Peter Sutherland, qui a tenu à l'adresse des Européens, particulièrement des Français, des propos particulièrement insolents.

Que les Européens soient des « arnaqueurs » ou des « idiots », passe encore ! Mais que les Français soient des hystériques... je lui conseille de retourner le plus vite possible à la pêche au saumon en Irlande. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

L'enjeu est très important. Nous connaissons - mais probablement que M. Peter Sutherland l'ignore - un fort taux de chômage. Dans le secteur textile, nombreuses sont les personnes qui ont été licenciées et qui meurent de chagrin de ne pouvoir travailler. Peut-être M. Sutherland devrait-il apprendre la leçon du chômage ; il y a également beaucoup à apprendre en ce domaine !

Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, s'agissant des négociations du GATT, tout spécialement dans le secteur textile, nous disposons d'arguments. Je vais en énumérer plusieurs, mais vous les connaissez sûrement.

L'Europe et la France en particulier n'ont guère de leçons à recevoir en matière de libre-échange. Peut-être pouvons-nous même regretter d'avoir fait preuve d'un certain masochisme en la matière.

Par ailleurs, nous avons appris récemment que les industriels américains et les chambres de commerce des Etats-Unis commencent à grincer des dents à l'égard du GATT et semblent même se prononcer contre les négociations telles qu'elles sont orientées.

Voilà donc des atouts sur lesquels nous pourrions éventuellement compter. Mais ce ne sont pas les seuls.

Récemment, le patronat français a rencontré son homologue allemand. Il est possible que, avec l'aide de chacun des gouvernements respectifs, et tout particulièrement du nôtre, un rapprochement puisse s'opérer entre les deux patronats. Cela m'apparaîtrait tout à fait heureux à la veille des rendez-vous du 10 décembre et du 15 décembre.

Voilà donc autant de données qui me conduisent à vous dire, monsieur le ministre, l'espoir que nous plaçons en vous pour ne rien céder, absolument rien. L'enjeu est considérable.

Le Canada, les Etats-Unis et le Japon s'autorisent à se pourvoir de quelque 300 à 600 pics de protection douanière s'échelonnant de 300 à 600 p. 100. Excusez du peu !

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Pierre Micaux. Il s'agit d'un sujet crucial, monsieur le président.

Les Etats-Unis tirent fierté d'abaisser leur taux de protection douanière sur le textile... en le ramenant de 42 à 34 p. 100. Mais de qui se moque-t-on ?

Voilà des arguments que je vous apporte, monsieur le ministre, mais je pourrais en citer d'autres, qui portent notamment sur les copies, les tricheries sociales, le dumping.

Cet après-midi, en conclusion de votre propos, vous nous avez dit que vous entendiez défendre *mordicus* les 350 000 travailleurs du textile. Monsieur le ministre, je

n'ai pas de question à vous poser mais je vous apporte tout simplement mon soutien et vous indique que je compte sur vous pour que vous fassiez preuve d'une position inébranlable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Micaux, je vous remercie de m'apporter votre soutien parce que, dans cette bataille internationale, nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés, en particulier de celles qui, comme la vôtre, sont nourries d'une bonne connaissance du dossier. C'est d'ailleurs normal pour un député de l'Aube, qui est la patrie de la maille. L'emploi dans ce département repose donc très largement sur la capacité que nous aurons à imposer des règles du commerce international qui répondent à certaines caractéristiques.

Vous en avez cité plusieurs. Je voudrais revenir sur l'une d'entre elles : la protection des marques et la lutte contre la contrefaçon.

Vous savez parfaitement, monsieur le député, que la formidable reconversion de l'industrie de la bonneterie et de la maille dans votre département repose, comme celle de l'ensemble de la confection française, sur les efforts qui ont été entrepris vers la qualité, vers des produits signés auxquels sont attachés les clients. Le succès de Lacoste, un des fleurons de votre département, en témoigne très largement. Encore faut-il que ces produits ne soient ni copiés ni détournés. C'est donc l'un des aspects de cette bataille, parmi d'autres.

Vous avez parlé de M. Sutherland. Personne n'est prophète en son pays, et il ne l'est pas en Irlande. En effet, l'un des gouvernements de la Communauté européenne qui soutient le plus fermement et le plus fidèlement la position française en faveur d'un commerce libre, mais loyal, est le gouvernement de la République d'Irlande ! D'ailleurs, comment pourrait-il en être autrement de la part d'un pays qui, voilà deux siècles, bénéficia du soutien des soldats de la Révolution dans sa lutte pour s'émanciper de la domination britannique ? Hélas, la Révolution n'a pu poursuivre cet effort, mais le sentiment de solidarité à l'égard de la France est profondément ancré dans ce pays, qui ne se reconnaît certainement pas dans les jugements sommaires portés par le directeur général du GATT !

Je voudrais faire une suggestion : puisque l'on parle d'égalisation des règles de concurrence et puisque les salariés européens doivent accepter la concurrence des pays à bas salaires, faisons en sorte que les fonctionnaires internationaux soient désormais payés sur la base du salaire moyen des fonctionnaires de tous les pays, développés et sous-développés. Nous verrons bien si M. Sutherland accepte d'être payé en roupies ou en roubles pour témoigner de son adhésion à une économie mondiale ouverte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou.

M. Jean-Jacques Jegou. La France possède un dispositif assez complet de soutien à ses exportations. Bien que leur poids relatif se soit réduit au cours de ces dernières années, nos grands contrats et leur garantie restent une composante importante de nos échanges extérieurs.

Au fil des années, des mesures ont été prises en faveur de nos PME-PMI, notamment en matière de simplification administrative, et nous attendons avec impatience l'examen, au cours de la prochaine session, du projet de M. Madelin qui devrait encore améliorer les choses. Mais, l'Etat a compris, - nous l'avons vu cet après-midi -, la nécessité de développer le commerce courant, il ne lui affecte que des sommes relativement modestes, comme le prouve la réduction de presque de moitié de la dotation attribuée au CODEX.

Je sais que le développement des contrats de plan Etat-régions et la mise en place des programmes de formation, comme les programmes COMEX ou FACE, constituent des instruments intéressants de cette aide. Mais peut-on considérer aujourd'hui, monsieur le ministre, que l'aide apportée aux PME exportatrice soit suffisamment ambitieuse ? Peut-on, lorsque l'on connaît les chiffres cités par Louise Moreau dans son excellent rapport, ...

M. François Rochebloine. Bonne lecture !

M. Jean-Jacques Jegou. ... laisser les PME aller seules sur les marchés extérieurs ? Ne faudrait-il pas plutôt chercher à optimiser, à l'instar de ce qui se fait en Allemagne, le système des « portages » des grandes entreprises ? J'avais déjà émis cette idée - je ne suis pas le seul, d'ailleurs - au cours de la dernière législature. Les chiffres de Louise Moreau nous montrent que, sur de nos 140 000 entreprises exportatrices, 70 p. 100 des firmes ne réalisent que 1 p. 100 des ventes hors frontières, tandis que 250 entreprises en réalisent la moitié. Ne peut-on innover en la matière ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Peut-on innover en matière d'aide en faveur de l'exportation des PME ? La réponse est : oui, il faut innover. Faisons-nous des efforts suffisants en ce sens ? La réponse est : non, nous n'en faisons pas assez. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à Mme de Gastines, qui est à la tête de SVP, PME qui exporte déjà ses services en Europe, de conduire une réflexion sur le sujet en liaison avec l'ensemble des interlocuteurs patronaux concernés, en particulier avec l'assemblée des chambres de commerce françaises à l'étranger. J'attends ses propositions pour les prochaines semaines.

Vous avez raison de rappeler que nous sommes en train d'opérer un changement de cap à l'égard du CODEX. C'est vrai, ce dernier est un très bon instrument. Alors, me direz-vous, pourquoi diminuez-vous le montant des crédits qui lui sont affectés pour l'année 1994 ? Si je le fais, c'est parce qu'il y a des règles budgétaires et que de nouvelles possibilités se présentent. Disant cela, non seulement comme ministre du commerce extérieur, mais aussi comme président de région.

En ce qui concerne les PME, nous devons faire en sorte que les incitations à l'exportation et le suivi des exportations soient très largement décentralisés. C'est la raison pour laquelle nous suggérons, dans les contrats de plan Etat-régions, une contractualisation des efforts de l'Etat et des régions afin qu'il y ait une certaine cohérence envers les PME. En effet, nous avons observé que toutes les régions de France, beaucoup de départements et quelques grandes villes menaient des politiques de soutien en faveur de l'exportation des PME, mais que tout cela était très dispersé, au point que certains ambassa-

deurs me disent qu'ils passent leur temps à recevoir des délégations aussi sympathiques que fréquentes et aussi éphémères qu'enthousiastes.

Nous avons donc un devoir absolu, c'est de gérer les exportations des PME à partir d'interlocuteurs publics, qu'il s'agisse d'élus ou de personnes liées aux directions régionales du commerce extérieur ou aux DRIRE, qui soient le plus près possible du terrain, avec un engagement des régions consolidant celui de l'Etat afin d'opérer une sorte de filtre et d'organiser le dispositif.

Tel est le sens dans lequel nous allons. En tout cas, je crois qu'il s'agit d'une réponse adaptée aux besoins des PME. Mais je reconnais bien volontiers que nous sommes dans une phase de transition. Nous sommes en train de changer de cap, ce qui peut, c'est vrai, à la veille de l'élaboration des contrats de plans Etat-régions, susciter quelques interrogations. Je suis persuadé que la conclusion de ces contrats, vous apportera, dans quelques semaines et au début de 1994 pour les derniers d'entre eux, la réponse que vous souhaitez : une gestion décentralisée des efforts à l'exportation et impliquant les chefs d'entreprises eux-mêmes.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe communiste.

La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre, le 18 octobre, une délégation des salariés de Roussel-Uclaf Romainville, dans leur diversité, m'ont fait part de leurs inquiétudes sur le devenir du groupe. Ce sentiment est, bien entendu, largement partagé par les salariés de l'ensemble des sites. Celui de Romainville en regroupe plus de 2 400, techniciens, ingénieurs, cadres et secrétaires essentiellement.

Le rayonnement de ce groupe est mondial. Chacun connaît la technicité et le savoir-faire de Roussel-Uclaf et de ses salariés dans les domaines de la santé humaine, animale et végétale. Ses recherches et ses productions ont permis des avancées indéniables dans le domaine médical et dans ceux de l'agriculture et de l'élevage. Roussel-Uclaf se porte bien puisque ses profits s'élèvent à un milliard de francs.

Or un projet de restructuration par le groupe allemand Hoechst met en danger l'emploi et la synergie du groupe. En effet, la vente par Rhône-Poulenc, groupe encore nationalisé, de sa participation dans Roussel-Uclaf a ouvert à Hoechst des perspectives d'un redéploiement importante et néfaste pour les sites français. Ce fait est accompagné d'une modification de la direction qui ne peut que faciliter de telles orientations.

Ainsi, l'incorporation totale ou partielle de la division agrovétérinaire de Roussel-Uclaf dans le joint venture Hoechst-Schering est étudiée sans que Roussel-Uclaf ait participé aux négociations. Or ce secteur représente un quart du chiffre d'affaires du groupe, soit environ 3,5 milliards de francs en 1993, et concerne 1 500 salariés en France. Ce redéploiement entraînera de nombreux licenciements économiques, notamment chez Procidu, la filiale de distribution.

Ces perspectives fragilisent Roussel-Uclaf, troisième entreprise pharmaceutique française, et mettent en danger sa synergie et son développement.

Devant une telle situation néfaste pour le devenir de Roussel-Uclaf, des activités chimiques et de l'emploi, je vous demande, monsieur le ministre, de tout mettre en œuvre pour que l'emploi et les activités de la division agrovétérinaire de Roussel-Uclaf soient maintenus, les deux étant indissociablement liés.

Devant l'augmentation du chômage, plus aucun licenciement ou projet facilitant les licenciements ne peut être admis. Vous avez, monsieur le ministre, invoqué à plusieurs reprises, et à juste raison, la nécessité de la coopération. Mais coopération ne signifie pas abandon. Des mesures tendant au gel de ce redéploiement sont urgentes. Les salariés de Roussel-Uclaf attendent une réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je vous répondrai, madame Jacquaint, sur quelques lignes de force, car ce dossier mériterait de longs développements que les règles du débat parlementaire ne me permettent pas de faire.

Je vous rappelle que, depuis plusieurs années, Roussel-Uclaf a maintenu globalement ses emplois en France - exactement 3 900 personnes -, ce qui n'est pas sans mérite compte tenu des pertes de chiffre d'affaires que le groupe a subies. Il est vrai que certains problèmes se posent aujourd'hui, mais ils ne découlent pas de la cession par Rhône-Poulenc de sa participation dans Roussel-Uclaf, bien au contraire. En effet, cette société est devenue pour le groupe Hoechst, qui en est l'actionnaire principal, un point d'appui essentiel pour ses activités pharmaceutiques et agrochimiques en France, de telle sorte d'ailleurs que les activités de Hoechst-France ont été transférées à Roussel-Uclaf, renforçant ainsi l'entreprise.

En revanche, c'est vrai, compte tenu de la diminution des investissements dans le secteur agricole liée à la nouvelle politique agricole commune, une filiale de Roussel-Uclaf, Procidia, a présenté un plan de rationalisation important prévoyant 152 fermetures de postes, dont 40 licenciements secs. Ces mesures visent notamment un laboratoire de recherche expérimentale.

Cela dit, d'autres activités de recherche sur la biochimie vont être rapatriées sur Romainville.

Le rapprochement du secteur de l'agrochimie de Roussel-Uclaf avec la société commune Hoechst-Schering se fera certes au prix d'une restructuration globale des activités, mais sans pour autant que cela ait à court ou à moyen terme un impact sur la situation des personnels.

Je vous invite, madame le député, à rester attentive à la situation de ce groupe dont les nouveaux dirigeants, que j'ai reçus voilà deux mois, ont le sentiment de bénéficier d'une pleine liberté pour développer leurs activités en France, pays dont ils considèrent qu'il est désormais le point d'appui des activités pharmaceutiques du groupe Hoechst sur le plan mondial.

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Monsieur le ministre, qu'en est-il aujourd'hui de l'entreprise EDF ?

En matière d'emplois, 5 000 nouvelles suppressions d'ici à 1995 vont succéder aux 8 622 qui ont déjà eu lieu entre 1985 et 1992 à EDF-GDF !

Les directions entendent opérer des transferts massifs d'activités et de savoirs technologiques vers les entreprises privées.

Les agents, progressivement dessaisis de leurs compétences, se trouvent confrontés à la mise en cause de leur statut avec le projet d'accord social qui s'aligne sur la législation de droit privé, marquée depuis la loi quinquennale par une flexibilité et une précarité accrues. Vos propos, monsieur le ministre, selon lesquels la remise en cause des monopoles ne s'accompagnera pas de celle des statuts, sont donc vides de sens.

EDF réduit également ses investissements. Alors qu'ils représentaient plus de 5 p. 100 du total de l'investissement national en 1992, ils n'en représenteraient plus désormais que 2,3 p. 100 ! Or l'on sait que chaque milliard consacré à l'investissement correspond à 4 000 ou 5 000 emplois induits !

Enfin, les mises en chantier ont été reportées.

Ce processus de privatisation se trouvera conforté par les conclusions de la commission Mandil dont le rapport vous sera remis le 30 octobre et qui est chargée de travailler sur l'abandon des monopoles d'import-export et de la production. L'annonce, en juillet dernier, de votre décision d'associer le groupe Pechiney et la Compagnie nationale du Rhône montre que le Gouvernement a bien l'intention d'ouvrir le monopole de la production de l'électricité.

L'abandon de l'intérêt public collectif au profit de l'intérêt privé se traduira, à l'instar de ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, par une explosion des tarifs et des inégalités de traitement au détriment des usagers domestiques et des PME-PMI.

Comment le Gouvernement pourra-t-il s'attaquer durablement aux inégalités sociales s'il ne met pas l'énergie au service du développement industriel et de l'emploi ?

Comment pourra-t-il impulser une politique dynamique du développement et de l'aménagement du territoire, notamment des zones rurales, s'il se prive de ces moyens essentiels ?

Quelles justifications donnez-vous, monsieur le ministre, à la privatisation d'une entreprise dont la situation est financièrement saine et d'un service qui recueille l'appréciation favorable de 86 p. 100 de la population ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Madame Jambu, vous inventez des problèmes qui, heureusement, ne se posent pas, en tout cas pas dans les termes que vous avez évoqués. Voilà une entreprise qui marche bien, qui satisfait ses clients, particuliers ou entreprises, et dont les prix pour l'utilisateur industriel - j'en ai parlé en répondant à Philippe Mathot - sont très inférieurs à ceux pratiqués en moyenne dans la Communauté européenne.

C'est une entreprise forte. Sans doute souffre-t-elle d'un endettement lourd, mais celui-ci correspond aux investissements considérables nécessités par le programme électronucléaire et il a vocation à se résorber progressivement.

Dans cet univers solide, pourquoi voir des menaces là où il y a simplement le souci de réfléchir, compte tenu des propositions de la Communauté européenne, à ce que nous, Français, pourrions accepter, nous qui n'avons pas de retard ni de faiblesse en matière énergétique ?

Il y a un débat au Parlement européen, un débat au Conseil des ministres et une proposition de la Commission européenne. On nous demande ce que nous pouvons accepter en termes de concurrence. J'ai déjà eu l'occasion de développer notre position devant l'Assemblée.

Il convient de distinguer trois étapes : la production, le réseau et la distribution finale.

Pour la production, compte tenu de la position forte d'Electricité de France, je ne vois pas le risque que cette entreprise prendrait à accepter une concurrence qui ne pourrait concerner que des services très particuliers correspondant à la satisfaction de besoins très précis.

Quant à la distribution, et plus exactement l'accès des tiers au réseau, évoqué par Franck Borotra dans son rapport, nous n'avons pas l'intention d'appliquer l'ATR

- d'ailleurs, personne ne nous le demande formellement - tant nous sommes convaincus que le réseau constitue un seul et même ensemble.

Enfin, en ce qui concerne la distribution finale, la loi de 1946, que vous aimez à rappeler, madame Jambu, a elle-même ouvert des dérogations puisqu'elle a prévu la possibilité de créer des établissements publics régionaux de distribution électrique. Cette possibilité n'a jamais été utilisée mais elle figure dans cette loi qui, si je ne me trompe, fut adoptée à l'initiative de Marcel Paul,...

Mme Muguette Jacquaint. Tout à fait !

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. ... dont vous accepterez certainement volontiers le patronage.

J'indique au demeurant que, dans notre région d'Alsace et de Moselle, nous avons des réseaux de distribution d'électricité finaux pour des clientèles privées et collectives assurés par l'usine d'électricité de Metz et l'usine d'électricité de Strasbourg, qui fonctionnent très bien. Il faut donc être calme et détendu. C'est d'ailleurs parce que je suis calme et détendu que j'ai demandé à une commission éminente composée de gens compétents, animée par le directeur général de l'énergie des matières premières, M. Mandil, et à laquelle participe notamment M. Micaux, qui connaît bien ces problèmes pour avoir été président national des syndicats de communes distributrices d'électricité, de participer à cette réflexion.

Vous serez invités, comme les organisations syndicales, à une conférence de presse qui aura lieu le 9 novembre. Vous pourrez constater que, dans cette affaire, le Gouvernement n'entend céder à aucune préoccupation de type idéologique, mais qu'il s'agit simplement d'étudier les opportunités dont peut tirer parti cette entreprise et des concessions qui peuvent être faites en matière de production énergétique. Je pense à des entreprises publiques qui fabriquent de l'énergie mais la vendent à EDF - par exemple Charbonnages de France - ou à des sociétés locales qui font de la cogénération et répondent à des besoins particuliers, notamment dans le domaine du traitement des déchets.

Vous avez évoqué le cas de la Compagnie nationale du Rhône. Cette compagnie est gérée par des règles qui ne sont pas immuables, et il n'est pas interdit de poser la question de savoir quels partenaires, collectivités locales ou industriels, elle pourrait un jour - mais il n'y a pas urgence - faire bénéficier des rentes de situation acquises grâce aux investissements que les collectivités locales ont, en leur temps, consenti pour l'aménagement du Rhône.

C'est là un sujet extraordinairement ouvert, qui fait l'objet d'un dialogue sans précipitation, sans menace particulière. Quand on a la force, la technicité et l'autorité d'Electricité de France, je crois qu'on peut considérer tout cela avec une très grande sérénité.

Mme Louise Moreau. Tout à fait !

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Jean Besson.

M. Jean Besson. Monsieur le ministre, il n'est plus temps de revenir sur l'article 15 examiné en première partie de la loi de finances. Je tiens cependant à dire que mes collègues et moi-même sommes très sensibles à l'aménagement que vous avez annoncé et qui sera introduit par voie d'amendement lors de l'examen du budget par le Sénat.

Puisque vous m'avez qualifié tout à l'heure d'« atterrisseur » du ministre du budget, vous ne vous étonnez pas que j'essaie de persévérer dans cette voie. *(Sourires.)*

Vous avez, par votre ministère, la tutelle de La Poste. Vous en êtes l'actionnaire principal. Mais vous êtes aussi, devant les usagers, le responsable de la qualité du service public des postes, dont vous avez confié la charge à cette entreprise.

Pour bien assurer ses missions, celle-ci a besoin d'un équilibre économique et financier réel.

Or, dans le projet de loi de finances, l'aide au transport et à la distribution de la presse, d'un montant de 1 900 millions francs, n'est toujours pas conforme aux engagements de l'Etat, définis dans la loi du 2 juillet 1990 et dans le cahier des charges de La Poste. Celui-ci prévoit, pour cette obligation de service public, une compensation financière.

La part des éditeurs, dans les dernières années, a été conforme aux dispositions du protocole de mars 1992 régissant les rapports entre la presse et La Poste. On peut espérer qu'il en sera de même en 1994.

Mais la contribution de l'Etat est notoirement insuffisante puisqu'elle laisserait en l'état 2 500 millions de francs à la charge de La Poste. Encore s'agit-il là de l'aide aujourd'hui annoncée. Mais on sait que les aides réellement allouées ont été amputées, chaque année, lors des exercices précédents, dans le cadre de la régulation budgétaire. En 1993, notamment, la réduction a déjà porté sur 300 millions de francs. Devons-nous craindre encore un collectif budgétaire en 1994 ?

Les mesures, en outre, sont en totale contradiction avec la règle de « neutralité budgétaire », si souvent invoquée pour d'autres arbitrages affectant La Poste.

Pour ces raisons, je vous demande d'obtenir le réexamen des crédits prévus dans le projet de loi de finances pour 1994, comme d'ailleurs, si c'est possible, de ceux du budget de 1993, en cours d'exécution.

Si non, il vous faudra indiquer quelles contreparties seront données à La Poste pour réduire ses charges.

En conclusion, je vous demanderai que les dispositions nécessaires au respect de la loi soient incorporées dans le contrat de plan de La Poste pour 1994-1996 ; je rappelle l'attachement des parlementaires et de l'entreprise à la conclusion rapide de ce contrat.

Celui-ci permettra enfin de clarifier l'ensemble des relations économiques, juridiques et fiscales de l'Etat avec La Poste, condition nécessaire pour que les missions de service public de celle-ci soient assurées avec la plus grande qualité.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Besson, en qualité de président de la commission supérieure du service public de La Poste, vous connaissez bien ce sujet. Je vous renouvelle mes remerciements pour avoir, lors de l'examen des recettes, attiré l'attention du ministre du budget sur un problème qui méritait une réponse. Il a entendu votre message et nous attendons ce dispositif.

Vous avez demandé si La Poste pourrait bénéficier de crédits complémentaires en 1993. Mes collaborateurs m'ont expliqué que c'était très difficile, eu égard aux décisions prises lors de l'examen du collectif de printemps, au cours duquel nous avons procédé à des annulations de crédits afin de tenter de contenir le déficit de l'Etat dans des limites raisonnables. Il est donc à peu près impossible de rétablir ces crédits dans le collectif de 1993. Je vous transmettrai une réponse écrite plus complète.

Pour 1994, dans le cadre du contrat de plan en élaboration, l'élément nouveau, c'est la volonté du Gouvernement de mettre à plat l'ensemble des chiffres. Vous avez raison de souligner que l'effort pour 1994 va dans la bonne direction, mais n'équilibre pas totalement les charges de La Poste.

Indépendamment de ces questions, nous sommes en négociation avec les professionnels en ce qui concerne la refonte de la grille tarifaire et la mise en cohérence des systèmes d'information et des nomenclatures relatifs aux catégories de presse. Nous faisons droit à une demande de la profession, en liaison avec le service juridique et technique de l'information, afin d'être certains que nous aidons bien ceux qui en ont le plus besoin. Nous devons, bien entendu, nous retourner vers le ministère du budget, mais nous devons peut-être aussi balayer devant notre porte et nous demander si certaines aides à la presse ne sont pas abusives.

Je n'en dirai pas plus, mais j'observe cependant que ne pas avoir de capital et ne pas obéir au droit commercial revient en fait pour l'actionnaire - c'est ainsi que vous m'avez qualifié - à pratiquer une sorte d'abus de biens sociaux, ce qui, dans n'importe quel autre cas, le conduirait tout droit devant le tribunal de commerce.

M. le président. La parole est à M. Jean Besson, pour poser une seconde question.

M. Jean Besson. Monsieur le ministre, vous me pardonnerez de prêcher cette fois-ci pour ma paroisse.

En tant que président de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications, je regretterai bien sûr, cette année encore, de ne pas voir figurer au budget les emplois nécessaires au fonctionnement de la commission. Mais je voudrais surtout attirer votre attention sur l'une des conséquences, sans doute très accessoire, de la fusion des trois ministères. En n'accordant plus qu'à un seul orateur le droit d'intervenir dans la discussion générale, vous avez privé la commission, composée essentiellement de parlementaires, de toute possibilité de présenter devant eux son rapport annuel.

Selon l'article 35 de la loi du 2 juillet 1990, ce rapport doit être rendu public. Il précise notamment les conditions dans lesquelles est assuré le maintien du service public des postes et télécommunications.

Les discussions budgétaires se prêtent particulièrement bien à cette intervention de la commission ; celle-ci a en effet pour mission de veiller à l'évolution équilibrée du secteur des postes et télécommunications. Elle peut donc, grâce à ses avis, apporter une contribution fondamentale et éclairer le vote des parlementaires.

Un simple rapport écrit n'est, hélas ! pas toujours lu, en tout cas pas par tous. Pour se faire entendre et reconnaître, faut-il ne compter que sur les médias ?

Après bien d'autres témoignages, vous avez vous-même reconnu récemment la qualité des analyses du groupe que je préside. Je vous demande par conséquent de bien vouloir indiquer quelles mesures vous comptez prendre pour assurer à l'avenir une meilleure information des parlementaires sur les travaux de la commission et, en particulier, pour rétablir le temps de parole que celle-ci avait toujours obtenu lors des débats budgétaires antérieurs.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Besson, bien que les rapporteurs de la commission de la production et des échanges, de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères aient manifesté leur très grande compétence pour traiter de

l'industrie, de La Poste, des télécommunications et du commerce extérieur, j'estime comme vous nécessaire de donner un statut plus solide à la commission que vous présidez, laquelle a été instituée par l'article 35 de la loi du 2 juillet 1990.

Mais je crois qu'une proposition de loi a été déposée le 3 mars dernier sur le bureau du Sénat ou sur celui de l'Assemblée.

M. Jean Besson. Sur les bureaux des deux assemblées.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. J'interviendrai auprès du Gouvernement pour que ce texte soit inscrit à l'ordre du jour car il devrait répondre à votre souci.

M. Jean Besson. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Jean Besson, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean Besson. Ces deux propositions de loi ont été déposées et acceptées par les bureaux des assemblées en tant que propositions de loi organique : elles seront donc assez difficiles à faire inscrire à l'ordre du jour.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. C'est plus compliqué mais ce n'est pas une raison pour ne pas trouver de solution car le problème est réel. Je vais revoir ma copie et je vous répondrai ultérieurement.

M. le président. La parole est à M. Georges Mothron.

M. Georges Mothron. Monsieur le ministre, je sors à l'instant même d'une réunion avec des industriels de ma circonscription dont l'activité dépend étroitement des secteurs de l'aviation et de l'automobile, et je voudrais vous parler d'un sujet qui leur tient à cœur.

Les conséquences de la forte baisse de l'activité industrielle des trois dernières années se traduiront, dans beaucoup de cas, par des pertes dans les bilans et comptes de résultats de l'année 1993. Pour aider les entreprises à traverser cette période très difficile et à améliorer leur trésorerie, il conviendrait que les dispositions du report en arrière des déficits soient modifiées.

En effet, la règle française actuelle du remboursement au bout de cinq ans ne permet pas d'avoir les effets immédiatement nécessaires à la relance.

Lors de la précédente législature, le 22 septembre 1992, une proposition de loi a été déposée à l'Assemblée nationale par un groupe de députés de l'actuelle majorité afin de réduire la période de remboursement à deux ans.

Ce qui était vrai en septembre 1992 l'est encore plus aujourd'hui. C'est pourquoi, face aux difficultés conjoncturelles et à la réduction alarmante des investissements industriels - moins 30 p. 100 environ en volume en 1993 par rapport à 1990 - il apparaît urgent de modifier les règles de remboursement des créances créées par la législation sur le report en arrière des déficits.

L'effet sur la trésorerie de l'Etat devrait en tout état de cause être limité car le report en arrière des déficits est, en premier lieu, imputable sur les résultats bénéficiaires. Si l'activité économique manifeste une vive reprise en 1994 et 1995 - comme nous le souhaitons tous - la trésorerie de l'Etat ne serait pas du tout influencée car la mesure aurait un effet financier identique à l'imputation des déficits reportables selon les règles classiques.

Par contre, le remboursement dans un délai d'un an à partir des exercices clos au 31 décembre 1993 s'effectuerait en partie dès mai 1995. Il n'y aurait aucun effet sur

le budget de 1994 et les répercussions sur l'année budgétaire 1995 seraient réduites, compte tenu de la prévision de croissance du budget de 1994.

En tout état de cause, la réduction de délai permettrait aussi aux entreprises de mobiliser cette créance et de disposer immédiatement de la trésorerie afin de pouvoir reconstituer leur potentiel productif.

Je réitère ma question initiale : est-il possible de ramener de cinq ans à deux ans le délai de remboursement des créances créées par la législation sur le report en arrière des déficits ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Je connais bien cette demande tendant à ce que le *carry-back* puisse être récupéré sur deux ans et non sur cinq ans. L'orientation est évidemment souhaitable mais le Gouvernement a choisi une réponse plus générale concernant la trésorerie des entreprises, en particulier des PME : la fin du décalage d'un mois dans le remboursement de la TVA. On estime que cette mesure a procuré aux PME-PMI un avantage de trésorerie représentant à peu près 5 p. 100 de leurs fonds propres. Cet effort substantiel a été consenti par l'Etat dans des circonstances budgétaires extraordinairement difficiles afin d'honorer un engagement qui avait été pris.

Cette mesure met-elle pour autant fin au problème de trésorerie des entreprises françaises ? Manifestement non. Les contraintes budgétaires permettent-elles d'aller plus loin et, en ce qui concerne le *carry-back* en particulier, de répondre à votre demande ? Je me ferai votre avocat auprès du Gouvernement mais une décision positive paraît incertaine car les contraintes budgétaires qui enserront son activité ne permettent certainement pas d'envisager de satisfaire une telle demande.

Sur le fond je laisse à mon collègue, le ministre du budget le soin de répondre en apportant le point de vue du fiscaliste. Mais comme vous le proposez, je suis d'autant plus enclin à ouvrir le débat que certaines fédérations, notamment celle de la mécanique, demandent fortement une formule de ce type, encore qu'elle pose des problèmes, et je pense en particulier au fait que les bénéfices ne constituent pas une créance certaine, sujets qu'ils sont à un réexamen à l'occasion d'un contrôle fiscal.

Mais je sors là du domaine de la compétence du ministre de l'industrie pour entrer dans celui de la compétence du ministre du budget. Comme je n'ai pas de prétention à l'universalité, je saisisrai mon collègue Sarkozy qui ne manquera pas de vous répondre !

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Ladislav Poniatowski.

M. Ladislav Poniatowski. Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur le problème des contrefaçons en me référant plus particulièrement à l'exemple italien.

Vous le savez, les contrefaçons constituent un vrai préjudice à la fois pour les entreprises dont des marques sont contrefaites, pour les particuliers qui n'ont plus la moindre garantie, et pour l'Etat qui subit un manque à gagner en impôts, taxes, droits de douane, etc.

En France, ce sont les entreprises de luxe qui sont les plus touchées. Il faut savoir que, dans le monde, sur dix contrefaçons, sept au moins sont des copies de produits français.

Mais l'enjeu n'est pas simplement national, il est européen, puisqu'il se trouve que l'Italie est le plus grand pays de la contrefaçon en Europe, le second au monde après la Thaïlande. Et les chiffres sont assez accablants puisqu'on estime à près de 4 milliards de dollars la richesse qui entre ainsi « au noir » dans l'activité économique du pays, concernant non seulement les produits de luxe, mais aussi l'électroménager, les pièces d'automobile, l'édition et d'autres secteurs encore.

Jusqu'à présent, la répression a été très modeste et les peines particulièrement légères, la justice italienne considérant la contrefaçon comme un délit mineur.

Vous pensez bien, monsieur le ministre, qu'à la veille de l'ouverture du marché européen, le 1^{er} janvier 1994, nos industriels sont très inquiets. Je crois que le rôle des pouvoirs publics français est d'attirer l'attention de leurs homologues italiens sur le fait que, derrière ces contrefaçons, se dessinent deux autres dangers : le premier est qu'une partie de ces investissements se fait grâce à l'argent « noir » provenant, notamment, de la drogue ; le second est l'existence du circuit dit « *vu'cumpra* », cette fameuse filière qui consiste pour les contrefacteurs à proposer à des immigrés clandestins des papiers en échange de la vente de produits contrefaits.

Autrement dit, les pouvoirs publics français doivent attirer l'attention de leurs homologues italiens sur le fait que ce ne sont pas des délits mineurs, car, derrière les contrefaçons, il est des comportements beaucoup plus graves. Par conséquent, il importe que nous soyons vigilants, d'abord pour parvenir à faire adopter un règlement européen, ensuite pour le faire appliquer !

M. Jean Proriot. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. M. Poniatowski est au cœur d'un sujet d'actualité, qui sera discuté par l'Assemblée au cours de cette session d'automne sur la base d'un projet que le Gouvernement dont je dirai, pour faire court, qu'il a pour objet de faire de la contrefaçon un délit douanier : de la sorte, les industriels qui en seront victimes pourront bénéficier de la mobilisation des douanes ainsi que des procédures douanières pour saisir le corps du délit, c'est-à-dire l'objet contrefait. Le débat nous permettra d'aller plus loin, de parler de la définition de la complicité de contrefaçon et de la distribution de produits contrefaits : chaque maillon de la chaîne pourra être incriminé sauf à établir sa bonne foi, puisque la charge de la preuve sera inversée. En d'autres termes, sauf à démontrer le contraire, celui qui est dans la chaîne de la contrefaçon sera lui-même tenu *a priori* pour un contrefacteur.

Pourquoi la France va-t-elle adopter une telle disposition ? Parce qu'elle est la première visée ! Vous l'avez rappelé dans votre question avec beaucoup de justesse, sont concernés nos produits de luxe, mais aussi nos produits de « personnalité », tous ces produits même familiers, quotidiens qui ont des signatures, depuis les ceintures jusqu'aux paires de lunettes en passant par le dessin industriel ou la chemise Lacoste, et ces signatures, nous devons les protéger.

L'objet de cette législation sera également d'interpeller la Communauté européenne ; elle constituera assurément en Europe un événement exceptionnel et, au fond, dérangeant, mais nous avons le devoir d'obliger la Commission, en particulier le commissaire Mme Scrivener, à traiter de ces questions, et plus que tout autre, cette dernière est en mesure de comprendre nos préoccupations. La

Commission, pour sa part, a le devoir d'apporter une réponse, en particulier à l'adresse des pays européens qui pourraient être tentés de considérer la contrefaçon comme un moindre mal, un inconvénient subalterne, et donc acceptable. Une telle attitude peut sinon se comprendre ou se justifier, du moins s'expliquer pour tel ou tel pays à très bas salaires confronté à la nécessité de survie. Mais ce n'est pas le cas de l'Italie, qui dispose, elle aussi, de grandes signatures qu'elle entend préserver.

Vous avez évoqué un dernier aspect : la malhonnêteté appelle la malhonnêteté. C'est vrai que l'argent malhonnête s'implique beaucoup plus facilement dans les activités malhonnêtes. Oui, il y a une sorte de fraternité de la crapulerie. Nous avons donc le devoir d'être extraordinairement exigeants et de faire valoir, en particulier à certains de nos partenaires européens, qu'accepter la contrefaçon, c'est donner une possibilité de retraitement à des capitaux dont nous avons tous la volonté, j'en suis persuadé, d'empêcher le recyclage, car la meilleure façon de frapper ces trafics pernicieux c'est d'en interdire la transformation en bel et bon argent.

Il y a donc un combat auquel le Sénat, d'abord, l'Assemblée nationale, ensuite, seront conduits à participer. Je suis certain que votre intérêt pour la question fera de vous un acteur important de ce débat.

M. le président. La parole est à M. Pierre Lang.

M. Pierre Lang. Monsieur le ministre, dans un environnement économique et industriel dégradé, les houillères du bassin de Lorraine ont, malgré tout, réussi à tenir le cap de leur plan de production pour 1992. Elles ont même atteint des rendements jamais réalisés jusqu'à présent : plus de huit tonnes par homme et par poste.

Certes, l'aide de l'Etat au titre de la couverture des charges spécifiques accuse une baisse de 288 millions de francs dans le projet de loi de finances pour 1994. Cette diminution, qui aurait pu apparaître comme préoccupante, trouve son explication dans deux types de raisons. D'une part, elle résulte d'économies réalisées sur les frais financiers ; Charbonnages de France est en effet une entreprise lourdement endettée : plus de vingt milliards de francs. D'autre part, il convient de souligner que seules les charges du passé sont concernées et que le Gouvernement, dans le respect des engagements pris et conformément à la demande des élus de ce secteur de la Moselle et des organisations syndicales, maintient son aide à la production.

Le second ordre de préoccupations qui est le mien aujourd'hui tient dans le renforcement de la politique de revitalisation du bassin houiller. La SOFIREM et le FIBH - le Fonds d'industrialisation du bassin houiller - sont reconnus partout comme des outils très performants. Il importe cependant que des assurances soient données pour que cette politique soit maintenue et même renforcée, tant il importe de ne pas perdre de vue l'échéance de 2005.

Enfin, je voudrais insister un instant sur la nécessité de renforcer, dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire, la politique de délocalisation vers la région lorraine et plus particulièrement vers la Moselle.

Alors que les Houillères du bassin de Lorraine totalisent un effectif de plus de 13 000 agents sur les 16 381 que compte Charbonnages de France, il est, à mon sens, opportun d'envisager un transfert vers la dernière grande région d'extraction charbonnière de la direction générale des Charbonnages de France, actuellement implantée à Rueil-Malmaison.

J'ajoute que, dans un souci de rapprochement avec les usagers, il pourrait en être de même de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines, dont le siège est à Paris.

De telles décisions s'imposent d'autant plus que M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales nous indiquait il y a peu que, jusqu'à présent, le Nord et, surtout, l'Est de la France n'avaient pratiquement jamais pu bénéficier de la politique de délocalisation.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. La question de M. Pierre Lang est une question forte qui exprime toute la passion des élus des bassins charbonniers pour leur secteur de représentation.

Je précise à M. Pierre Lang que la volonté du Gouvernement est de poursuivre les décentralisations et les délocalisations vers la province en général et, dans le cas particulier du charbonnage, pourquoi pas, naturellement, vers des régions charbonnières. Toutefois, les effectifs du siège de Charbonnages de France doivent représenter à Rueil aujourd'hui moins de 150 personnes. Certes, des possibilités de délocalisation existent, et j'ai demandé au président de Charbonnages de France de me présenter des propositions. Toutefois, il ne faut pas considérer que ces dernières aient une signification autre que symbolique, même si les symboles sont importants. Cela dit, ces délocalisations ne seront pas de nature à renforcer d'une façon significative les activités économiques du bassin charbonnier mosellan.

En ce qui concerne la caisse d'assurances sociales du régime minier, qui est effectivement situé à Paris dans le VII^e arrondissement, où il y a peu de mines et peu d'activités de sous-sol, sauf le métropolitain (*sourires*), sa délocalisation paraît légitime, encore qu'elle présente un inconvénient. En effet, ce régime a vocation à l'extinction, non pas immédiatement mais à terme, même si le terme est éloigné.

Donc, je suis partisan de cette délocalisation et pourquoi pas en Lorraine - vous comprendrez que j'éprouve une faiblesse pour cette région ! - mais ce n'est pas la solution absolue et, là encore, les effectifs concernés sont modestes.

Indépendamment de l'effort de reconversion que j'ai évoqué lorsque j'ai répondu à M. Kucheida, en particulier sur le FIBH pour la Lorraine, sur la mobilisation du GIRZOM, sur les activités de SOFIREM, je dois rappeler l'action des pouvoirs publics. A cet égard, je voudrais remercier pour son effort régulier Electricité de France qui, chaque année, propose 200 emplois à des jeunes de Charbonnages de France pour qu'ils puissent bâtir une nouvelle carrière. Cette proposition a été faite aussi bien en Lorraine que dans des exploitations isolées ; c'est le cas à La Mure, cela pourrait l'être à Carmaux, si besoin était.

Voilà donc les orientations du Gouvernement. Je voudrais indiquer que, dans l'hypothèse où la Communauté européenne nous conduirait à accepter le principe d'une concurrence pour la production d'électricité, Charbonnages de France a en Lorraine une vocation de production d'électricité thermique, notamment à destination de l'exportation. En effet, vous le savez, cette région frontalière pourrait satisfaire des clients que l'électricité nucléaire n'a jusqu'à présent jamais atteint pour des raisons que vous connaissez et sur lesquelles je ne reviendrai pas.

Par conséquent, soyez certain qu'un repli en bon ordre de Charbonnages de France et l'attribution à cette société des moyens d'une reconversion et de redéploiement chaque fois que cela est possible est au cœur de nos préoccupations. Et si tel n'était pas le cas, je suis bien certain que vous sauriez nous rappeler à ce devoir !

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaut, pour poser une seconde question.

M. Pierre Micaut. Monsieur le ministre, tout à l'heure nous parlions du GATT, nous survolions la terre. Je veux vous ramener, comme Saint-Exupéry, vers ma petite planète, celle de Vendevre-sur-Barse, la commune dont je suis maire dans le département de l'Aube. Cette commune de 3 000 habitants, qui représente un bassin de 7 000 à 8 000 emplois, a, voici quatre ans, subi la liquidation judiciaire d'une entreprise, liquidation qui a frappé 400 emplois. Vous imaginez les dégâts ! C'est ainsi que je gère actuellement, avec mon conseil municipal, quelque 23 p. 100 de demandeurs d'emploi. Nombre de mes collègues connaissent le même genre de situations. Le fardeau, je vous l'assure, est lourd, très lourd à supporter.

Néanmoins, nous conservons le moral et nous avons foi dans l'avenir - à tel point que nous venons de réaliser une zone d'activités qui a nécessité un investissement de près de 4 millions de francs. Nous avons pris quelque 150 contacts, certains seulement épistolaires, mais une trentaine plus approfondis. A ce jour, aucun ne s'est concrétisé. Mais voilà qu'une entreprise exerçant son activité chez l'un de nos partenaires européens a manifesté son désir de revenir en France, là où réside sa clientèle principale, et elle pourrait créer 200 à 400 emplois dans les cinq ans.

Nous avons donc monté un dossier dans le cadre de l'objectif européen n° 2.

Pouvez-vous aider ma commune, mon bassin d'emploi, à satisfaire les conditions exigées dans le cadre de cet objectif ? Nous y comptons fermement. Je suis tout disposé à rencontrer vos services afin que le dossier aboutisse.

La commune connaît ses capacités, les sacrifices qu'elle peut encore consentir, elle sait également le rôle que peuvent jouer le département et la région.

D'où ma seconde question : la chaîne économique forme un tout. Ce petit maillon vendeurois a son importance non seulement pour nous, mais également pour l'ensemble de notre pays. Quel pourrait être l'apport de l'Etat en cas de succès de cette traction ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Pierre Micaut, le Gouvernement est là pour vous aider à régler ce type de problème !

D'abord notre homme de terrain, le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement pour la région Champagne-Ardenne est à votre disposition à Châlons-sur-Marne, de même que des organismes départementaux et régionaux de développement économique qui travaillent en collaboration avec lui.

D'une façon plus générale, M. Hoeffel, le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, a présenté à la Commission des communautés européennes une nouvelle cartographie des demandes françaises d'aide, en particulier celles qui ressortissent à l'objectif n° 2. Ces demandes tendent à un élargissement justifié car elles rejoignent la volonté de la Commission d'augmenter de 40 p. 100 les fonds structurels, et notamment les fonds liés à l'amé-

nagement du territoire. Il y aura donc une réponse pour la fin de l'année, et je serai naturellement votre interprète auprès de mon collègue Hoeffel.

Deuxièmement, pour le cas particulier que vous évoquez, le directeur régional de l'industrie, en liaison avec les services de la région présidée par mon ami Kaltenbach sont à votre disposition pour bâtir du « sur mesure ». Permettez-moi de le dire, quand on a, comme vous, l'immense bonheur d'avoir une touche, il ne faut pas se contenter du prêt-à-porter, il faut se livrer à un travail de séduction, pour lequel l'utilisation de tous les moyens, même légaux, paraît indispensable.

Je dis « même légaux » sur le ton de la plaisanterie, car je vous rappelle que nous sommes soumis au regard sagace, critique et attentif de la Commission et qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer publiquement toutes les procédures les plus judicieuses pour convaincre une entreprise de venir chez nous plutôt qu'ailleurs.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande. Monsieur le ministre, le télé-travail est à la jonction de deux préoccupations majeures : l'emploi et l'aménagement du territoire. Vous savez, en effet, pour l'avoir pratiqué dans votre département et votre région, qu'il peut, à la marge, apporter une réponse intéressante à ce double titre.

Le Gouvernement a confié à M. Thierry Breton une mission dont les résultats devraient être connus dans les semaines qui viennent. Sans préjuger de ses conclusions, je voudrais vous poser trois questions.

Premièrement, que prévoit votre budget pour l'amélioration de la tarification des communications ? La France dispose d'un réseau de très haut niveau. Il nous faut valoriser à fond cet avantage pour développer notamment le télé-travail. Mais les tarifs peuvent constituer un point de blocage. Quelles sont les perspectives nouvelles en ce domaine ?

Deuxièmement, nous avons aussi la chance de posséder un certain talent dans des secteurs comme la comptabilité, la médecine, la formation, le droit, la gestion administrative, la gestion de réseaux, tous services exportables et pour lesquels nous sommes en avance sur le plan international. Cette autre forme de télé-travail serait à l'avantage de la France. Votre budget prévoit-il des aides à l'exportation ?

Troisièmement, votre ministère est-il prêt à donner l'exemple en développant certaines formes de télé-travail et en décentralisant une part de ses activités en province ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Martin-Lalande, votre question est passionnante. J'attends avec beaucoup d'impatience la publication du rapport préparé par M. Thierry Breton et les débats parlementaires qui s'ensuivront.

Elu, comme vous, d'un département rural, je mesure combien la tertiarisation de l'économie, si elle ne s'accompagne pas d'un formidable effort d'imagination, aboutirait à enrichir les régions les plus riches et à appauvrir les plus pauvres. En effet, les services vont là où sont les populations, contrairement à l'industrie qui, sous réserve, naturellement, des logiques de « juste à temps », peut accepter une délocalisation sur l'ensemble du territoire.

Parce qu'il permet à des départements éloignés des grands centres urbains d'accéder à des activités de services, le télé-travail me paraît devoir être encouragé. Reste un petit bémol que votre rapporteur a évoqué rapidement dans son intervention et plus longuement en aparté : dès lors que l'on peut délocaliser de Paris vers la province, le risque existe aussi que l'on délocalise vers l'étranger. Le transfert de la comptabilité de Swissair peut apparaître comme un fâcheux précédent. Mais le télé-travail reposant sur des échanges très directs et très réguliers entre un donneur d'ordres et un exécutant, et bien que l'essentiel de ces échanges soit supporté par les télécommunications, il implique le maintien de contacts personnels et de possibilités d'adaptation qui s'inscrivent mal dans une délocalisation lointaine. Le problème existe néanmoins ; il ne faut pas le sous-estimer.

Qu'en est-il de la tarification ? Je rappelle d'abord que les communications sur le réseau Transpac sont facturées selon la durée d'utilisation, indépendamment de la distance, et c'est un facteur important. De plus, nous avons réduit de façon significative les tarifs des liaisons spécialisées qui, il y a quelques années encore, étaient facturées au triple de leur prix de revient. Elles restent cependant coûteuses.

Quels avantages une entreprise peut-elle retirer du télé-travail ? Les mètres carrés utilisés par un salarié qui travaille à la direction nationale de La Poste, c'est-à-dire dans le très bel établissement de Boulogne, reviennent à 70 000 francs par an, c'est-à-dire pratiquement la moitié d'un salaire d'employé, charges sociales comprises, ou les deux tiers du SMIC. Compte tenu des prix du mètre carré en province, on peut imaginer tout le gain que l'entreprise, et éventuellement le salarié si on l'associe à ce bénéfice, pourrait retirer du télé-travail.

Mais, s'il s'agit d'une entreprise de télé-service gérant un central téléphonique destiné à l'information d'une clientèle située essentiellement en région parisienne, l'avantage du prix au mètre carré est, hélas, plus que compensé par le coût de la liaison spécialisée rendue nécessaire par le transfert en province.

Il est donc indispensable d'abaisser le prix des liaisons spécialisées et de continuer à faire évoluer la tarification des télécommunications vers la prise en compte de la durée d'utilisation indépendamment de la distance. Cette année encore, la baisse de tarif des liaisons spécialisées et la tarification « en bulles » devraient permettre de progresser.

Techniquement, France Télécom a accompli un considérable effort d'investissement en faveur du réseau Numeris, qui permet de transporter simultanément de la parole et des données informatiques, voire des images comprimées, et donc d'obtenir un service beaucoup plus complet et un délai de réponse beaucoup plus bref.

Votre deuxième question portait sur la forme inverse du télé-travail, consistant à faire travailler des prestataires de services en France pour des clients situés à l'étranger. Pour l'instant, ces activités n'ont droit qu'aux soutiens normaux à l'exportation. Dans ce cadre, elles bénéficient néanmoins d'un régime privilégié puisque le commerce extérieur intervient plus généreusement en amont des décisions d'investissement à l'étranger. Les études, les coopérations techniques et intellectuelles sont plus largement soutenues que ne le sont ensuite les exportations elles-mêmes, pour lesquelles, d'ailleurs, seules les parts rapatriables sont couvertes, c'est-à-dire le plus souvent les salaires de Français à l'étranger, auxquels s'ajoute évidemment l'approvisionnement en équipements français desti-

nés aux investissements exportés. Mais il est vrai qu'un effort plus particulier devrait être consenti pour l'exportation de services dans le cadre que vous évoquez.

Vous me demandez, enfin, de vous citer des exemples internes de télé-travail concernant les opérations postales ou les télécommunications. Les renseignements téléphoniques de la région parisienne sont de plus en plus souvent traités à l'étranger. Lorsque vous composez le 12 à Paris, la majorité des hôtesse qui vous répondent travaillent dans des centres situés hors de Paris. De même La Poste s'efforce de délocaliser celles de ses activités qui peuvent l'être, notamment le traitement des chèques postaux, dans le cadre de la reconversion du grand centre de Limoges.

Cette politique continue de délocalisation est d'ailleurs alimentée, dans les deux entreprises, par les demandes de mutation pressantes et innombrables de personnels qui souhaitent retourner au pays. Le télé-travail est certainement l'une des formes de réponse les plus appropriées.

M. le président. La parole est à M. Didier Julia.

M. Didier Julia. Monsieur le ministre, l'essor industriel du pays est largement conditionné par le développement des centres de recherche. La recherche fondamentale dépend du ministère de la recherche, la recherche appliquée dépend des entreprises, mais la recherche orientée, qui permet le passage de l'une à l'autre, dépend de vous.

Au premier rang des organismes qui s'y consacrent figure l'Ecole nationale supérieure des mines, dont le siège est à Paris et dont les centres de recherche sont dissimulés à travers la France. Dans le département que je représente, à Fontainebleau, tout un quartier est en friche depuis plusieurs années dans l'attente de l'achèvement des centres de recherche sur l'environnement et les sciences de la terre. Située à la périphérie de l'Île-de-France et à une distance de Paris comparable à celles de Compiègne, de Beauvais ou de Chartres, Fontainebleau ne bénéficie d'aucune prime à la décentralisation pour les emplois industriels, alors que la Seine-et-Marne détient le record de France des migrations quotidiennes, avec plus de 2,5 millions de voyageurs, et celui des dossiers de surendettement. Face à l'ampleur des problèmes de développement économique, l'achèvement de ce projet au sein d'un centre urbain est d'autant plus urgent.

Les sciences de la terre et les sciences de l'environnement nous procureront des débouchés à l'étranger, notamment en Europe centrale et orientale, pour un montant équivalent à plusieurs TGV, en particulier dans le secteur des centrales de traitement des eaux ou de déchets, où peuvent être appliquées des technologies perfectionnées ne provoquant aucune pollution.

L'Ecole nationale supérieure des mines a besoin de 70 à 80 millions de francs pour achever ses centres de recherche et combler enfin ce « trou des Halles » qui enlaidit notre ville. Pouvez-vous me garantir que, conformément aux engagements pris à plusieurs reprises, cette somme sera inscrite au budget de l'Etat ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le député, au budget de l'Etat, sûrement, parce que je ne vois pas qui pourrait payer à notre place ! La réponse qui vous intéresse est de savoir quand.

L'Ecole des mines de Paris a la ferme intention de mener à bien ce projet complémentaire sur le site séparant ses nouveaux locaux du château de Fontainebleau. Malheureusement, elle a estimé que l'achèvement de son

centre des matériaux d'Evry était une urgence absolue. Cette réalisation absorbera les crédits dont elle dispose pour 1994.

En revanche, pour 1995, je pense très sincèrement que la volonté de l'École des mines - et j'abonderai en ce sens - est de faire aboutir le projet de Fontainebleau pour les raisons excellentes que vous avez évoquées et qui sont liées, bien sûr, à la nécessité de terminer l'aménagement du site, mais surtout à l'intérêt que présentent ces centres d'études pour son propre développement, notamment dans la perspective de prestations de services hors de nos frontières.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Ladislas Poniatowski, pour poser une seconde question.

M. Ladislas Poniatowski. Monsieur le ministre, début septembre, un accord sur les importations d'automobiles est intervenu à Tokyo entre le Japon et la Communauté européenne. Comme vous le savez, cet accord prévoit une réduction de 18,5 p. 100 du nombre des véhicules japonais importés en Europe, qui passera ainsi de 1,2 million en 1992 à 980 000 en 1993. Les experts soulignent que cet accord ne fait que traduire l'évolution du marché européen, en recul de près de 16 p. 100. Le yen s'étant en même temps apprécié, l'effort demandé aux Japonais est très faible quoi qu'en disent les présidents des entreprises japonaises.

Mais ne s'agit-il pas en réalité d'un marché de dupes, dès lors que les « transplants » ne sont pas pris en compte dans l'accord ? Ce nom désigne, on le sait, les fameuses usines japonaises installées pour la plupart en Angleterre et dont la production passera de 320 000 véhicules en 1992 à près de 460 000 en 1994. Au bout du compte, le nombre de voitures japonaises vendues en Europe ne diminuera donc que de 4 à 4,5 p. 100 contre 116 p. 100 pour les automobiles européennes.

Vous avez déclaré que, derrière les transplants, il y avait, bien sûr, des emplois européens. Je crains néanmoins que, pour nos industries nationales, il ne s'agisse d'un mauvais accord. La renégociation intervient tous les deux ans. Il est donc trop tard pour remettre en cause celui des deux prochaines années. Mais il ne faudrait pas qu'à l'avenir, les ventes d'automobiles japonaises progressent régulièrement au détriment de la production européenne.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur Poniatowski, cette question n'a longtemps été considérée comme essentielle que par deux États européens, l'Italie et la France, qui ont été récemment rejointes par un autre grand pays producteur, l'Allemagne. Nous sommes donc trois, au sein de la Communauté des Douze. Nos neuf partenaires ont le sentiment qu'après tout, en tant que consommateurs, ce qui leur importe d'abord, c'est de pouvoir acheter des automobiles au prix le plus avantageux possible.

L'accord d'avril 1991 n'est donc certainement pas parfait - chacun ici le reconnaît - mais il est l'expression des contradictions d'une Communauté européenne où tous ne produisent pas et où ceux qui produisent fabriquent parfois des transplants. La Communauté, ce n'est pas douze fois la France, ce sont douze pays différents dont les préoccupations peuvent légitimement diverger.

La renégociation de l'accord s'est traduite par un progrès. Vous nous dites que l'effort consenti par les industriels japonais n'est pas considérable. Certes, mais il est facile de donner le résultat du tiercé une fois que les chevaux sont arrivés ! Ainsi, en avril dernier, lorsque Alain Lamassoure et moi-même avons saisi le commissaire Bangemann pour demander une renégociation sur l'année 1993, la première réaction du commissaire, homme sympathique et chaleureux, fut un immense éclat de rire, rire caverneux car il est corpulent (*sourires*) rire qui signifiait : « Mais, moi pauvre Longuet, c'est impossible ! » L'obstination a payé. Nous avons obtenu ce résultat à une époque où le yen n'ayant pas encore monté, les perspectives d'importations japonaises étaient supérieures à ce qu'il a été convenu d'autoriser.

Le marché européen se réduit, les importations japonaises aussi. Ce partage du fardeau est-il nombre pour nombre ? Pas tout à fait, je le reconnais. N'aurait-il pas été plus juste, plus lucide de le répartir sur deux années ? Sans doute. Mais nous avons négocié en septembre et nous allons négocier bientôt pour l'année 1994, car l'accord ne vaut que pour un an. Nous allons donc engager la discussion en fonction de l'avance prise par les Japonais en 1993. Ils ont mangé le chocolat avant le pain ; il leur reste le croûton pour l'an prochain !

Quant aux transplants, ils posent un vrai problème. En effet, quoi qu'en ait dit le président de la Commission, les Japonais ont toujours considéré que les transplants ne faisaient pas partie de l'accord. La Commission ne soutient pas tout à fait le contraire, elle observe simplement qu'il était prévu que les transplants devaient être pris en compte en fin de parcours, qu'une augmentation rapide des ventes diminuerait la part des véhicules d'origine strictement européenne, donc une diminution du marché européen, impliquant elle-même un partage du fardeau à la charge des importations japonaises. Mais il n'a jamais été dit formellement, hélas ! que les transplants étaient inclus dans l'accord.

Quelle a été la politique de la France vis-à-vis des transplants ? De faire en sorte que les équipementiers européens, en particulier français, fournissent ces entreprises. C'est le cas aujourd'hui. Sollac, par exemple, fournit les tôles d'acier.

Les équipementiers français sont en train de prendre position sur le marché des transplants japonais en Europe. Certains même commencent à livrer au Japon. Pour autant ne faisons pas de cet événement une solution, un alpha et un oméga. Je voudrais être certain que l'enthousiasme est aussi grand pour refuser l'implantation des transplants en France que pour combattre les transplants. En effet, lorsque la perspective de l'implantation d'une usine japonaise apparaît, je ne vois que des parlementaires frappant à ma porte et me demandant d'obtenir l'autorisation de ladite implantation dans leur région, dans leur département, plus précisément, en général, dans leur circonscription !

Constatons simplement que les Japonais ont su jouer l'internationalisation. Il nous appartient de les prendre au mot, d'encadrer leurs importations, d'être présents dans leurs activités et de développer des produits européens bénéficiant d'une haute technicité pour battre la concurrence sur son propre terrain.

En effet, le Japon n'est pas dans la situation d'un nouveau pays industriel à bas salaires. Ainsi que vous l'avez vous-mêmes constaté, l'augmentation des salaires japonais et la hausse du yen ont placé ce pays dans une situation de concurrence à peu près supportable, dès lors que les entreprises françaises, comme la Communauté euro-

péenne d'ailleurs le leur permet, bénéficient de tous les soutiens en matière de productivité et de formation auxquels elles ont droit.

La solidarité de la Communauté européenne joue aussi en faveur des secteurs exposés, qui acceptent la compétition et qui, jusqu'à preuve du contraire, sont en mesure de l'affronter.

M. le président. La parole est Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. Monsieur le ministre, ma question porte sur quelques enjeux de la politique spatiale française.

L'espace est, depuis trente ans, une forte priorité nationale. Par ses choix stratégiques, par ses investissements - filière Ariane, satellites -, par sa base industrielle, la France a une position dominante en Europe. C'est un atout à préserver, notamment lorsque l'on pense à l'équilibre entre la France et l'Allemagne.

Trois points forts me paraissent essentiels pour capitaliser nos avancées dans ce domaine : la recherche civile et militaire, l'espace utile, l'infrastructure orbitale.

La recherche civile et militaire, d'abord, est un véritable cas d'école des technologies dites duales. La France a en effet choisi de rechercher une étroite synergie entre développements civils et développements militaires dans des domaines prioritaires pour la défense : observation de la terre, communications, écoute. Il faut encourager une relation forte entre les agences publiques en charge des programmes spatiaux : le CNES d'un côté, la Délégation générale pour l'armement de l'autre.

En particulier, il me paraît important pour 1994 de favoriser une décision commune sur Spot 5 - pour l'an 2000 et peut-être même avant si les Américains décident d'anticiper Landsat 7 - et sur la deuxième génération du satellite d'observation militaire Hélios 2. Cela permettra d'exploiter au mieux les communautés techniques entre les deux missions : plates-formes, instruments, missions des satellites.

Je dois ajouter que c'est l'établissement de l'Aérospatiale installé à Cannes qui réalise l'ensemble des prises de vues d'Hélios 1. Grâce à ce programme, les équipes ont acquis une compétence unique en Europe en matière d'instruments optiques de haute résolution.

En ce qui concerne ce que j'ai appelé l'espace utile, il faut souligner que l'industrie française des télécommunications spatiales est la seule en Europe à avoir percé sur les marchés internationaux. Des programmes sur financement public doivent permettre de maintenir la compétitivité de l'industrie française en qualifiant toutes les nouvelles technologies qui sont à maturité, afin qu'elles puissent se mesurer aux Américains et aux Japonais avec leurs programmes expérimentaux. L'effort public doit appliquer les agences de développement - CNES et direction de l'électronique et de l'informatique de la DGA - ainsi que l'opérateur France Télécom. Il doit être axé sur les besoins de l'industrie.

Les travaux dans d'autres domaines d'application - navigation guidée par satellite, par exemple, ou sciences spatiales - doivent être préparés ou maintenus avec une forte priorité.

Je désirerais connaître votre sentiment sur ces deux points, monsieur le ministre. J'ai d'ailleurs cru comprendre, dans votre intervention de cet après-midi, que vous étiez favorable à la dualité de la recherche civile et militaire. Vous avez également souligné qu'il fallait maintenir le programme de recherche qui permet la maîtrise des techniques. Etes-vous d'accord sur cette forte priorité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Oui, madame Moreau, je suis d'accord. Je vais même concrétiser cette position par une décision d'application immédiate : l'accord scellé entre le CNES et la DGA pour cogérer leur programme commun satellitaire afin qu'en 1994 nous puissions prendre d'une façon définitive la décision concernant Spot 5 et Hélios 2 avec l'ambition d'être opérationnels dans l'espace avant la fin de ce siècle.

Tel est le climat qui préside à la coopération entre services militaires et services civils, ce qui leur permet de s'enrichir mutuellement de leur savoir-faire. Nous devons agir tous ensemble si nous voulons être présents sur un marché mondial extrêmement compétitif, alors que des querelles microcholines nous condamneraient à la stérilité.

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Jegou, pour poser une seconde question.

M. Jean-Jacques Jegou. Monsieur le ministre, j'ai déjà traité des difficultés que rencontrent les PME et les PMI pour exporter. Je vais maintenant insister sur les problèmes qu'elles ont pour obtenir les informations les plus élémentaires, car l'éclatement des services fait qu'elles ne savent plus où se renseigner.

Ainsi nombre de petites entreprises qui arrivent à l'export par la sous-traitance ont quelque peine à obtenir des informations sur l'opportunité de passer des contrats avec certains pays à risques. Nous-mêmes avons bien souvent, y compris en tant que parlementaires appartenant à la commission des finances, quelques difficultés à avoir des renseignements fiables en la matière. Je sais que, pour certains pays, de tels renseignements peuvent être considérés comme confidentiels. Je pense au plus connu d'entre eux, la Libye, à propos duquel l'ONU devait prendre des mesures. Or rien n'est réglé et aucune réponse n'a encore été donnée clairement. Cela pose des problèmes spécifiques aux entreprises sous-traitantes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Cette question de M. Jegou recoupe sa question précédente.

Je reconnais qu'en ce qui concerne les PME nous avons besoin de clarifier les rôles de chacun. Tel est le sens de la mission confiée à un chef d'entreprise issu de ce milieu, Mme de Gastines. Dans notre esprit le point d'ancrage de cette mission d'information est le Centre français du commerce extérieur, ce qui me conduit à formuler une observation sur ses prestations et sur leur tarification.

Certaines de ses prestations sont vendues, à des prix d'ailleurs très accessibles, parce que nous avons ressenti le besoin que s'opère une sorte de sélection afin d'éviter que les entreprises multiplient les demandes pour des informations qu'elles n'utiliseraient pas ensuite. Le Gouvernement précédent a judicieusement créé une sorte de ticket modérateur afin que le CFCE, dont les moyens sont limités, puisse consacrer toute son énergie et toute sa compétence à des projets sérieux.

Le problème des sous-traitants est délicat. Autant nous apprécions un cas comme celui de la compagnie française Total qui pratique l'essaiage de l'exportation dans son sillage, en particulier en Asie du Sud-Est, autant nous souhaitons mettre en garde les sous-traitants qui se trouvent parfois embarqués dans des opérations d'exportation par un maître d'œuvre qui en a établi les conditions de telle sorte qu'elles risquent de se retourner contre le sous-traitant.

Le besoin d'information sur les pays à risques est indéniable et nous réfléchissons à la manière de donner des informations, le plus clairement possible, sans ambiguïté, afin que les entrepreneurs ne perdent pas leur temps. En cas de doute, mieux vaut dire non tout de suite ; c'est une façon de faire gagner de l'argent à tout le monde. Cette position correspond davantage à mon caractère que celle consistant à dire « oui, peut-être », car lorsque l'on ne peut assumer la suite cela provoque des déceptions et cela coûte cher dans la vie industrielle.

Dans le cas particulier de la Libye, comme dans celui de pays sensibles pour des raisons économiques, c'est-à-dire fortement endettés, nous avons intérêt à ne pas bercer d'illusions les petites entreprises et à ne pas leur faire perdre du temps avec des projets mirifiques qui se révèlent en définitive ruineux parce qu'ils les conduisent à mobiliser trop d'attention, trop d'espérances, trop de moyens pour un résultat nul. Il s'agit donc d'un rôle politique qui engage les services de la DREE, mais je souhaite qu'elle puisse exposer clairement les réalités.

Cependant je voudrais aussi que les entreprises acceptent avec autant de netteté une décision engageant la totalité de l'administration française. Très souvent en effet, nous voyons revenir par les canaux les plus divers des demandes qui ont déjà fait l'objet de réponses très claires. Les premières à en souffrir sont les petites entreprises, souvent victimes d'intermédiaires dont le bagout n'a d'équivalent que l'irresponsabilité.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre, l'activité industrielle est d'abord tributaire de la loi de l'offre et de la demande. Cependant contrairement à ce que pensaient certains théoriciens libéraux du siècle dernier, elle ne saurait en être totalement dépendante. L'ampleur et la diversité des marchés, les transformations technologiques, le poids considérable de la recherche et des investissements exigent en effet la mise en œuvre d'une véritable stratégie qui s'inscrive dans la durée. Or cela dépasse généralement les moyens de chaque entreprise.

La plupart de nos grands concurrents l'ont parfaitement compris. Ainsi, le Japon avec le MITI, les Etats-Unis qui relayent les programmes militaires, frappés de réductions par de nouveaux programmes orientés vers les activités civiles, l'Allemagne elle-même, sous une forme souvent occulte mais non moins efficace, ont engagé de véritables politiques industrielles. Il paraîtrait donc peu raisonnable que notre pays n'agisse pas de même. La véritable question qui se pose est celle de savoir quelle politique industrielle nous voulons mettre en œuvre.

Au cours des douze dernières années, nous avons vécu diverses expériences d'inspiration étroitement dirigée avec des politiques de filières très planifiées par le haut. Nous avons connu également ce que l'on peut appeler de véritables politiques de Mécano industriel qui ont gravement affaibli notre secteur public. La triste expérience de Bull en est malheureusement l'illustration. Pour autant, certaines orientations n'en seraient pas moins utiles pour notre industrie, notamment autour des éléments suivants.

Il conviendrait d'abord qu'il existe une démarche concertée entre les entreprises ou les fédérations industrielles d'une part, et les grandes institutions de recherche et les administrations, d'autre part.

Ensuite, il faudrait mettre en œuvre une prospective commune qui porterait à la fois sur les perspectives concernant les marchés extérieurs et sur les nouvelles

gammes de produits, comme le fait le MITI au Japon, ainsi que sur les grands besoins de la nation. Certains programmes, notamment dans le domaine des télécommunications ou pour le TGV, ont largement contribué à la santé de notre industrie. Cependant ils arrivent aujourd'hui près de leur terme et il faudra les relayer. En la matière nous devrions élaborer des programmes de recherche-développement organisés autour des objectifs ainsi déterminés.

Il serait enfin indispensable d'engager une politique concertée de déploiement de nos services à l'étranger, qu'il s'agisse de ceux de l'Etat ou de ceux de nos grands groupes industriels, ainsi qu'une politique commerciale volontaire, tantôt dynamique tantôt restrictive, selon les besoins.

Ma question est simple, monsieur le ministre : quel est votre sentiment sur la nécessité d'une politique industrielle et selon quelles modalités devrait-elle être mise en œuvre ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. M. Garrigue pose une question majeure et j'ai la tentation de le renvoyer à mon intervention de cet après-midi. Pour l'essentiel, en effet, elle a tourné autour du point de savoir quelle pourrait être, dans un univers de concurrence, la responsabilité industrielle d'un gouvernement libéral qui souhaite à la fois s'engager dans la construction communautaire européenne et demeurer ouvert à une mondialisation de l'économie. J'en ai parlé pendant près d'une heure et demie et j'ai vraiment eu le sentiment de traiter très partiellement le sujet. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas l'ambition d'ouvrir un tel débat devant vous à cette heure.

Je me contenterai donc, monsieur Garrigue, de vous répondre sur un point.

Vous avez évoqué les Etats-Unis et le Japon. Or la taille et la cohésion de ces deux marchés nationaux permettent aux administrations de ces Etats de mener des politiques nationales. Ainsi, la force du MITI réside moins dans son organisation administrative et dans la convergence des différents services que dans le fait que 100 millions de Japonais constituent un marché culturellement replié sur lui-même. Vous savez d'ailleurs que le commerce extérieur du Japon représente moins de 10 p. 100 du produit intérieur brut de ce pays.

De la même façon, la taille et la richesse des Etats-Unis permettent à ce pays d'avoir une politique industrielle appuyée sur la volonté de défense et financée par une monnaie qui - je ne sais pas si vous l'avez remarqué ! - est acceptée en paiement dans le monde entier, quelle que soit sa valeur. Les Américains ont ainsi le privilège d'exporter et d'importer en dollars au prix qu'ils ont décidé de donner à leur monnaie.

C'est la raison pour laquelle je crois qu'il faut être d'une extraordinaire prudence dans la comparaison entre les systèmes. Il convient de se poser d'abord la question des marchés avant de traiter celle des systèmes.

Je suis partisan de la construction européenne et d'une libéralisation des échanges parce que je pense profondément que, dans ce système de puissances, où subsistent des marchés nationaux dont certains sont encore très cohérents - les marchés japonais et américain et, d'une certaine façon, allemand - la France, puissance forte, mais cependant moyenne comparée à ces mammoths, a intérêt à établir les relations les plus libres et les plus ouvertes possibles avec l'ensemble des marchés, afin

qu'aucun d'entre eux ne puisse s'ériger en forteresse. En effet, dans un rapport de forces, la forteresse américaine ou japonaise sera toujours plus puissante que les forteresses européennes - lesquelles manqueront de solidarité, puisque les intérêts des divers Etats ne sont pas tout à fait les mêmes - ou que la forteresse nationale, trop limitée à notre population.

Nous souhaitons un espace économique mondial ouvert, moins par crainte des pays à bas salaires sur lesquels nous bénéficions, en termes de concurrence, de l'avantage de la technologie, mais plutôt par crainte des rapports de force avec des pays disposant de l'arme monétaire, de l'arme militaire et de l'unité d'un marché pour l'un, de la cohésion d'un marché de la force de son épargne et de sa productivité, pour l'autre.

A marché ouvert égal, il n'y a pas d'obstacles pour l'industrie française ; à marchés nationaux s'affrontant, je ne suis pas certain que nous disposions actuellement des meilleurs atouts.

M. le président. La parole est à M. Patrice Martin-Lalande.

M. Patrice Martin-Lalande, pour poser une seconde question. Monsieur le ministre, j'avais déjà posé à Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, une question au sujet de l'aide apportée par la Communauté européenne à la construction, au Portugal, d'une unité de production de voitures Ford-Volkswagen.

Le prix de cette opération nous paraît exorbitant puisque 5 milliards de francs vont être apportés par la Communauté européenne à la construction d'une unité qui va fortement concurrencer le modèle Espace, conçu par Matra et Renault, qui a trouvé un marché d'abord en France puis à l'étranger. L'aide massive de la Communauté européenne va probablement mettre en péril une situation qui n'est certes pas inattaquable mais qui ne devrait pas être attaquée de cette manière-là.

Monsieur le ministre, de quelle manière le Gouvernement français pourrait-il éviter qu'une entreprise française, qui a pris les risques de commercialisation d'un produit nouveau qui connaît un grand succès, ne soit pénalisée par cette initiative de la Communauté européenne ?

Sous quelle forme des compensations peuvent-elles être envisagées pour éviter que 3 000 emplois ne soient directement menacés, alors que l'initiative privée est largement suffisante en Europe pour couvrir ce besoin et que l'intervention de la Communauté européenne va complètement perturber un marché automobile déjà lui-même fortement touché par la crise économique ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. M. Martin-Lalande pose une question d'une acuité immédiate. En effet, Matra, après avoir été déboutée d'un premier recours présenté devant la Cour européenne de justice à la suite de la décision de la Commission, vient de déposer un second recours contre la décision de la Commission exemptant le consortium Ford-Volkswagen des dispositions interdisant les ententes.

Dans un premier temps, le Gouvernement français ne s'est pas impliqué fortement dans cette action judiciaire, se contentant d'obtenir un suivi très attentif et un encadrement de l'action de la Commission, qui a permis de faire en sorte que soient seulement versés 20 p. 100 de l'aide directe prévue initialement soit 700 millions de francs sur 3,5 milliards.

Cette affaire me surprend et me choque. Nous avons certes un devoir de solidarité et de rééquilibrage envers les pays les moins favorisés de la Communauté européenne, en particulier le Portugal, mais si on mettrait autant d'enthousiasme et d'énergie à défendre - ce qui me paraîtrait légitime - les intérêts de l'industrie textile portugaise dans les négociations du GATT, comme nous le demandons, nous éviterions peut-être qu'une activité principale de ce pays ne soit menacée. Or, avec une telle intervention, on aboutit à la performance de ne pas aider le Portugal dans les domaines où il est bon, et de le soutenir dans un secteur où il n'est pas certain qu'il puisse faire ses preuves, et, au surplus, de déstabiliser l'industriel français qui a imaginé ce véhicule, certainement l'une des « trouvailles » - si vous me permettez cette formule - les plus fortes et les plus marquantes de l'industrie automobile contemporaine.

Nous avons fait part aux services de la DG 3 de la Commission, compétente pour la politique industrielle, de notre grande inquiétude. Nous lui avons demandé de vérifier le suivi de l'avancement des investissements, c'est-à-dire de ne pas verser de subventions pour des investissements qui n'auraient pas été réalisés. Il semblerait, en effet, que Volkswagen et son partenaire Ford aient ralenti le rythme des investissements, mais non celui des demandes de subvention. Voilà donc un premier point sur lequel nous nous battons : faire en sorte que ne soient subventionnées que des dépenses effectives. Nous allons d'ailleurs, à ce titre, demander à la DG 3 de faire appel à un cabinet d'audit indépendant, au titre de conseil du comité de suivi, pour procéder à des expertises sur place.

En outre, nous avons rappelé à la DG 4, qui s'occupe de la concurrence, que le ministère de l'industrie veillera à ce que les taux d'aide autorisés ne soient pas dépassés.

Au-delà, il faut dénoncer l'absurdité d'un système dans lequel nous subventionnons notre propre destruction. On habille Pierre - très bien ! - en déshabillant Paul et, finalement, l'un aura trop chaud et l'autre trop froid. Personne ne sera heureux.

On aurait été avisé d'être plus énergique en : mont. Je vous rappelle, hélas ! monsieur le député, que nous n'avons pas alors la responsabilité des affaires du pays et que nous sommes tenus par des décisions déjà prises ! Je crois que chaque opportunité de changer de comportement sera utilisée pour que cet exemple excessif reste unique.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. La parole est à Mme Louise Moreau.

Mme Louise Moreau. Monsieur le ministre, j'aimerais vous interroger sur l'infrastructure orbitale. Pour terminer la soirée, c'est merveilleux ! (*Sourires.*)

Face à ses partenaires européens, la France a fait prévaloir en 1973 l'idée d'un accès autonome à l'espace avec le lanceur Ariane. C'est un grand succès technique et commercial. La même philosophie devrait nous inspirer pour la participation européenne aux grandes infrastructures orbitales qui feront l'objet, à partir de 1997, d'une étroite coopération russo-américaine. Nous devons participer à cette grande aventure internationale, sauf à devenir des acteurs de second rang dans la grande compétition qui s'ouvre entre les puissances spatiales.

Nous devons y participer sur des éléments cruciaux et stratégiques qui nous permettent d'accéder à l'espace en profitant du potentiel exceptionnel que constitue le lanceur Ariane V en 1996. Tout en tenant compte des difficultés budgétaires exceptionnelles que traversent tous

nos partenaires européens, particulièrement l'Italie, nous devrions préparer les grandes décisions de 1995 en nous positionnant sur des éléments stratégiques commandant l'accès à la future station internationale - transport de fret et d'équipage - et faire prévaloir cette vision et cette ambition pour l'Europe sur celles d'autres pays qui voudraient n'être que des sous-contractants sous leadership américain.

Vous avez parlé, cet après-midi, d'ambitions excessives, mais est-ce vraiment une ambition excessive? N'y a-t-il pas possibilité de trouver, à terme, en Europe les moyens de cette ambition? C'est-à-dire des capitaux européens associés aux nôtres sous forme de GIÉ ou de holding européens?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, voilà une question passionnante qui recoupe ma réponse à M. Garrigue à propos de la compétition? laquelle est confrontée à l'industrie française.

Notre industrie est concurrencée à la fois, pour les objets courants, par les industries des pays à bas salaires et pour le haut de gamme, par un partenaire américain qui hésite entre des stratégies de coopération et des stratégies d'éviction.

Stratégie de coopération autour du projet Freedom, auquel nous sommes invités à participer bien que le projet ait été revu et que la décision définitive soit en suspens; vous connaissez les difficultés du président Clinton avec le Congrès pour obtenir les crédits nécessaires.

Stratégie d'éviction lorsque les Etats-Unis d'Amérique soutiennent et subventionnent directement l'industrie spatiale russe pour concurrencer le lanceur Ariane, en permettant à la Russie de pratiquer une politique de dumping en matière de lancement de satellites, notamment de satellites basse altitude.

Je crois qu'il faudrait un peu plus de coopération entre les trois grands acteurs: la Russie, les Etats-Unis et l'Europe, et que nous ne devrions pas nous jouer des tours. Les Russes ont l'atout du spatial; il est normal qu'ils entendent le préserver. De la même façon, les Américains ont un partenariat avec les Européens qui - ils le savent - détiennent un haut degré de technicité. Il est inconcevable que nous sortions de ces marchés. Ce n'est d'ailleurs ni la volonté de l'Allemagne ni celle de l'Italie, même si celle-ci connaît - comme vous l'avez indiqué - des difficultés budgétaires. Le ministre Colombo, qui est en charge du dossier, a récemment encore insisté, à l'occasion d'une réunion organisée à Bonn par notre collègue allemand M. Krüger, sur son intention de soutenir la participation italienne, quelles que soient les difficultés du moment. Ils sentent bien que ce que nous avons gagné dans le spatial doit être préservé et qu'il faut continuer la course en tête car, à partir du moment où l'on est dépassé, on n'est plus qu'un figurant.

Nous attendons une réponse sur Freedom. Nous avons des projets européens pour être partenaires de Freedom. En contrepartie, il serait raisonnable, me semble-t-il, de réfléchir à ce que nous pourrions proposer aux Russes pour que les lancements européens d'Ariane et les lancements à terme d'Ariane V laissent une place maîtrisée à des perspectives pour l'industrie aérospatiale russe en collaborant à des projets communs. Nous pourrions ainsi accéder à un spatial très bon marché, reconnaissons-le, et donc partager nos efforts.

Voilà la situation aujourd'hui: trois partenaires qui s'observent plus qu'ils ne coopèrent sincèrement et profondément. Prenons garde, si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord, d'être, comme dans la fable de *L'huître et les plaideurs*, « arbitrés » de l'extérieur.

L'Europe est la plus exposée. La Russie est dans une situation de lutte pour la survie et, par conséquent, consentira les efforts les plus désespérés. Nous avons aujourd'hui à bâtir un partenariat avec elle. Il est vrai que le préalable des incertitudes américaines doit être dissipé car tant que nous ne saurons pas ce que les Etats-Unis veulent faire pour Freedom, nous ne saurons pas si nous pouvons y participer ou non.

En attendant, en tant que ministre de l'industrie, en charge des entreprises, je me bats au quotidien. Permettez-moi de vous citer un exemple d'actualité de cette bataille au quotidien. C'est celui d'un succès français: la gamme Télécom 2 vient d'accueillir sur Télécom 2 B la chaîne RTL. C'était une bataille importante, car si RTL francophone basculait sur le système Astra, pour l'instant sans chaîne francophone, c'était une brèche dans un dispositif que nous tenons bien aujourd'hui, Astra ayant toujours fait confiance à des constructeurs européens, pour diffuser ses programmes en Europe. C'est dire que nous venons de gagner une bataille, comme l'a fait Ariane au début de la semaine avec son soixante-quatrième lancement réussi.

Ces petites victoires de chaque jour nous mettent dans une position plus forte pour négocier cette coopération orbitale sans laquelle nous risquons de gaspiller des moyens au moment même où le développement économique du monde exige des investissements considérables. Quelles que soient nos richesses, nous n'avons pas le droit de les dilapider. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne: « Industrie et postes et télécommunications ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III: 905 693 127 francs;

« Titre IV: moins 386 063 750 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT

« Autorisations de programme: 118 400 000 francs;

« Crédits de paiement: 42 676 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme: 15 329 500 000 francs;

« Crédits de paiement: 10 237 359 000 francs. »

Conformément à la décision de la conférence des présidents, le vote par scrutin public sur les crédits inscrits au titre III de la ligne « Industrie et postes et télécommunications » aura lieu mardi 26 octobre, après-midi, après la communication hebdomadaire du Gouvernement.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre IV.

(La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. J'appelle l'article 61 rattaché à ce budget.

Article 61

M. le président. « Art. 61. - Le montant des redevances d'exploitation auxquelles sont assujettis les exploitants d'installations nucléaires de base, en application de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 1975 (n° 75-1242 du 27 décembre 1975), qui a été fixé en dernier lieu par l'article 144 de la loi de finances pour 1993 (n° 92-1376 du 30 décembre 1992), est revalorisé de 14 p. 100 à compter du 1^{er} janvier 1994. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article 61.

(L'article 61 est adopté.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Anciens combattants et victimes de guerre et articles 53 et 54.

Annexe n° 9 (Anciens combattants et victimes de guerre) de M. Gérard Trémège, rapporteur spécial.

Avis n° 581 au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

- Tome VIII (Anciens combattants et victimes de guerre) de M. Georges Colombier.

Environnement et article 58.

Annexe n° 21 (Environnement) de M. Denis Merville, rapporteur spécial.

Avis n° 585 au nom de la commission de la production et des échanges :

- Tome VII (Environnement) de M. François-Michel Gonnot.

A seize heures, deuxième séance publique :

Communication du Gouvernement sur l'avenir du transport aérien français (M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme).

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536.

Vote par scrutin public sur les crédits inscrits au titre III de la ligne « Industrie et postes et télécommunications ».

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour.

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

VOTES PAR SCRUTIN PUBLIC REPORTÉS PAR DÉCISION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. Cet après-midi, après la communication hebdomadaire du Gouvernement : vote sur les crédits inscrits au titre III de la ligne « Industrie et postes et télécommunications ».

Mardi 2 novembre 1993, après-midi, après la communication hebdomadaire du Gouvernement : explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi constitutionnelle relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile.

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 26 octobre 1993, à zéro heure vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

Prix du numéro : 3,50 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)